



Rapport annuel 2018

---

**Ensemble sur la bonne voie**

## VISION ET MISSION

---

Fondée en 1999, l'Agence mondiale antidopage (AMA) est une organisation internationale indépendante. Elle est composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements. En tant qu'organisme de réglementation mondial, l'AMA a comme rôle principal de développer, d'harmoniser et de coordonner les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays. Ses principales

activités comprennent la surveillance de la mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux connexes, la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales, l'éducation, le renseignement et les enquêtes, et le renforcement des capacités antidopage des organisations antidopage dans le monde.

### **Notre vision :**

un monde où tous les sportifs peuvent évoluer dans un environnement sans dopage.

### **Notre mission :**

mener un mouvement mondial pour un sport sans dopage en collaboration avec nos partenaires.

# Table des matières

---

04	MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
08	NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES
09	GOUVERNANCE
10	COMITÉ EXÉCUTIF
12	CONSEIL DE FONDATION
16	ÉQUIPE DE DIRECTION
18	APERÇU ORGANISATIONNEL
23	LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE
29	NOS PARTENAIRES
37	ENGAGEMENT DES SPORTIFS
43	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
49	CONFORMITÉ AU CODE
55	ÉDUCATION
61	RENSEIGNEMENT ET ENQUÊTES
67	SCIENCE ET MÉDECINE
73	CONTRÔLES
79	GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES
83	REVUE FINANCIÈRE 2018
89	ÉTATS FINANCIERS 2018

# Message du président et du directeur général

**Bien que 2018 ait été une autre année de défis pour l'AMA, nous sommes fiers d'avoir dénoué une impasse de longue date en lien avec la crise du dopage en Russie, grandement renforcé la structure de gouvernance de l'Agence et accru nos moyens financiers afin de poursuivre notre mission évolutive en tant qu'organisme de réglementation mondial du sport propre. De tels progrès reposent invariablement sur la collaboration avec nos partenaires dans tous les aspects du mandat de l'Agence. Ce rapport présente un aperçu des réalisations collectives de l'AMA en collaboration avec ses partenaires dans le but de renforcer le sport propre dans le monde entier.**

Depuis 2015, l'AMA a consacré une grande partie de son temps et de ses efforts au scandale du dopage russe, d'abord révélé par des lanceurs d'alerte, puis exposé au grand jour par les enquêtes Pound et McLaren. Plusieurs mois après le début de 2019, il est clair que, même s'il reste du chemin à parcourir, 2018 restera dans les mémoires comme une année décisive en raison des mesures adoptées par l'AMA. Après une impasse prolongée avec les autorités russes, le Comité exécutif de l'AMA a pris la décision audacieuse, en septembre 2018, de réintégrer l'Agence antidopage russe (RUSADA) en la déclarant conforme au Code mondial antidopage (le Code), sous réserve de conditions strictes qui devaient permettre à l'AMA d'avoir accès au laboratoire de Moscou.

Depuis la décision du Comité exécutif, l'équipe Renseignements et enquêtes de l'AMA a mené deux missions couronnées de succès en Russie en janvier et en avril 2019 dans le but de récupérer une copie des données du Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL), les données brutes connexes et les échantillons du laboratoire. L'équipe Renseignements et enquêtes de l'AMA continue de valider les données, mais a déjà commencé à compiler de solides preuves contre ceux qui sont soupçonnés d'avoir triché et à fournir des lots de cas aux fédérations internationales (FI). Cet important progrès n'aurait pas été possible sans la décision du Comité exécutif, dont le bien-fondé pour les sportifs et le sport propre a été confirmé avec le temps. (Voir les pages 34 et 35.)

Outre le dossier russe, de nombreuses autres activités prioritaires ont été menées par l'AMA en 2018. L'Agence et ses instances sont particulièrement fières des réalisations décrites ci-dessous et détaillées dans le présent rapport :

- En novembre, le Conseil de fondation (le Conseil) a approuvé de vastes réformes du modèle de gouvernance de l'AMA qui se traduiront par une plus grande indépendance, notamment en ce qui a trait aux fonctions de président et vice-président, par l'ajout de deux membres indépendants au Comité exécutif et par une plus grande représentation des sportifs et des organisations nationales antidopage (ONAD) au sein des comités permanents de l'Agence. Ces réformes comprennent également la mise sur pied d'un Comité des nominations, l'imposition d'une limite aux mandats des membres du Conseil, du Comité exécutif et des comités permanents, et la formation d'un Conseil d'éthique indépendant. (Voir la page 9.)



- Nous avons continué de consolider nos capacités de collecte de renseignements et d'enquêtes grâce au développement de partenariats et de solides réseaux avec des organisations antidopage (OAD) et des forces de l'ordre partout dans le monde. Étant donné que le Programme de lanceurs d'alerte « Brisez le silence! » gagne en importance et en influence, l'AMA a nommé un responsable de l'information confidentielle à temps plein, et mené de nombreuses enquêtes fructueuses, touchant entre autres l'Union internationale de biathlon et le dopage en athlétisme au Kenya. (Voir les pages 60 à 65.)
- Nous avons renforcé notre Programme de supervision de la conformité au Code, qui inclut un nouveau Standard international pour la conformité au Code des signataires, entré en vigueur le 1er avril 2018. (Voir les pages 48 à 53.)
- Nous avons avancé le processus de révision du Code 2021, qui comprend un examen simultané des Standards internationaux existants. Le point culminant de ce processus sera l'approbation des modifications lors de la Cinquième conférence mondiale sur le dopage dans le sport qui aura lieu en novembre 2019 à Katowice, en Pologne, avec entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Le processus de révision a été accompagné par le développement d'un nouveau Standard international pour l'éducation et d'un nouveau Standard international pour la gestion des résultats. (Voir les pages 22 à 26.)
- Nous avons appuyé le Comité des sportifs de l'AMA dans la rédaction de la Charte antidopage des droits des sportifs, initiée en 2017 et intégrée au processus de révision. (Voir les pages 36 à 41.)
- Nous avons achevé le déploiement de notre nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne (ADeL) lancée en janvier, qui a attiré plus de 20 000 utilisateurs inscrits au cours de l'année, dont 71 % étaient des sportifs. La plateforme ADeL a également été accueillie très favorablement par les OAD, qui sont de plus en plus nombreuses à rendre certains de ses cours obligatoires pour leurs sportifs et leurs entraîneurs. (Voir la page 58.)
- En octobre, nous avons organisé la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation à Beijing, en Chine, qui a été saluée comme un franc succès par les sportifs, les éducateurs, les chercheurs, les intervenants de la lutte contre le dopage et les représentants gouvernementaux qui y ont participé. (Voir la page 57.)
- En mai, les conclusions du groupe de travail Laboratoires concernant la nécessité de renforcer le réseau de laboratoires accrédités par l'AMA ont été adoptées par le Comité exécutif et le Conseil. (Voir la page 71.)
- Nous avons réalisé des progrès importants dans le cadre du développement du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) « prochaine génération », qui vise à fournir un système de pointe hautement sécurisé à l'appui du système mondial antidopage. (Voir la page 80.)
- Nous avons mené des programmes fructueux d'observateurs indépendants et de sensibilisation des sportifs lors de plusieurs grandes manifestations, dont les Jeux olympiques et paralympiques de Pyeongchang, en Corée du Sud, les Jeux du Commonwealth sur la Gold Coast, en Australie, les Jeux asiatiques à Jakarta et à Palembang, en Indonésie, ainsi que les Jeux olympiques de la jeunesse d'été à Buenos Aires, en Argentine. (Voir les pages 39 et 53.)
- Et nous avons réalisé d'importants progrès dans le soutien de la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO. Des mesures ont notamment été prises pour mieux aider les États parties à remplir les exigences de la Convention et pour élaborer un cadre de conséquences visant ceux qui ne les respectent pas. (Voir la page 33.)



Pour contribuer à financer toutes ces activités, le Conseil a approuvé, en novembre 2017 et en mai 2018, une augmentation annuelle de 8 % du budget de l'AMA pour 2018-2022, ce qui témoigne de l'importance de la mission de l'AMA et de la confiance du Conseil à l'égard de sa direction. Forte de ces ressources supplémentaires, l'équipe de l'AMA se réjouit de travailler avec ses partenaires en 2019 et au cours des années à venir pour renforcer les activités existantes et en créer de nouvelles.

Il ne fait aucun doute qu'en raison du scandale du dopage russe, l'AMA a connu une période remplie de défis. Cependant, il est important de ne pas perdre de vue les réalisations de l'équipe extrêmement engagée et compétente de l'AMA, qui compte plus de 117 personnes. Les scientifiques, médecins, experts juridiques, éducateurs, enquêteurs et autres spécialistes employés par l'Agence jouent tous un rôle important au quotidien afin de protéger le sport propre, et nous sommes heureux d'en présenter quelques-uns dans ce rapport.

Nous tenons également à remercier les plus de 150 bénévoles qui forment le Conseil de l'AMA, le Comité exécutif, les comités permanents, le groupe d'experts sur les questions éthiques, et les groupes d'experts et consultatifs. Comme la plupart des organisations sportives, nos bénévoles talentueux et dévoués sont l'épine dorsale de l'Agence. Sans leur apport, l'Agence et le sport propre n'avanceraient tout simplement pas.

Lors de la Conférence mondiale en novembre, l'AMA soulignera son 20e anniversaire en présence de ses partenaires. Comme cela est le cas depuis vingt ans, d'ici là et par la suite, notre équipe va collaborer sans relâche avec ses partenaires pour faire avancer les priorités de l'Agence et bâtir un système antidopage évolutif qui est prêt, disposé et apte à préserver les rêves des sportifs. Nous sommes sincèrement convaincus d'être **Ensemble sur la bonne voie !**



**Sir Craig Reedie**  
Président



**Olivier Niggli**  
Directeur général

---

Montréal, 12 septembre 2019



# Nos priorités stratégiques

En novembre 2016, le Conseil de fondation de l'AMA a accepté une série de recommandations autour desquelles devaient s'articuler les priorités stratégiques de l'Agence pour 2017 et au-delà. Bien que ces priorités aient largement résisté à l'épreuve du temps, elles ont été actualisées afin de refléter les importants progrès accomplis et tracer un parcours cohérent permettant à tous les partenaires dans la lutte pour un sport propre d'accomplir leur mission.

1. Élaborer et mettre en œuvre le cadre de révision du Code mondial antidopage 2021 et des Standards internationaux.
2. Inciter tous les partenaires à s'engager à bâtir une communauté du sport propre adaptée pour l'avenir.
3. Gérer les résultats des diverses enquêtes de l'AMA portant sur la Russie (McLaren, SGIL).
4. Collaborer avec les fédérations internationales, les organisations responsables de grandes manifestations, les organisations nationales et régionales antidopage pour renforcer les capacités antidopage, y compris par le biais du Symposium annuel de l'AMA.
5. Élaborer et gérer un solide programme de conformité dirigé par l'AMA s'appuyant sur le Standard international pour la conformité au Code des signataires.
6. Accroître et renforcer l'éducation axée sur la recherche en matière de lutte contre le dopage, notamment en élaborant un Standard international pour l'éducation.
7. Consolider les capacités de l'AMA pour la collecte de renseignements et les enquêtes, notamment en renforçant le réseau d'enquêtes antidopage et le programme de l'Agence pour les lanceurs d'alerte, « Brisez le silence! ».
8. Approfondir les connaissances scientifiques dans tous les domaines de la lutte contre le dopage, dont la Liste des interdictions, le programme du Passeport biologique de l'athlète et l'évaluation de la prévalence du dopage.
9. Rehausser la performance des laboratoires accrédités par l'AMA.
10. Faire en sorte que le Système d'administration et de gestion antidopage « prochaine génération » fonctionne bien techniquement et de manière sécurisée, à l'appui du système mondial antidopage.
11. Obtenir du financement privé pour assurer la viabilité continue de l'AMA compte tenu de son rôle grandissant.

# Gouvernance

Dans un monde en perpétuel changement, le rôle de l'AMA a pris de l'ampleur depuis l'établissement initial de notre actuel modèle de gouvernance. Comme cela est le cas pour toutes les organisations bien gérées, l'AMA veut s'assurer que son modèle intègre les meilleures pratiques au fil du temps. En conséquence, en novembre 2016, le Conseil de fondation a recommandé la mise sur pied d'un groupe de travail sur les questions de gouvernance composé de deux sportifs, de deux représentants des organisations nationales antidopage (ONAD), de cinq représentants du Mouvement sportif, de cinq représentants des gouvernements du monde, ainsi que de deux experts indépendants en gouvernance. La mission de ce groupe de travail était d'étudier le modèle de gouvernance de l'AMA et de recommander des réformes assurant l'indépendance du programme antidopage de l'Agence des organisations sportives et des gouvernements nationaux.

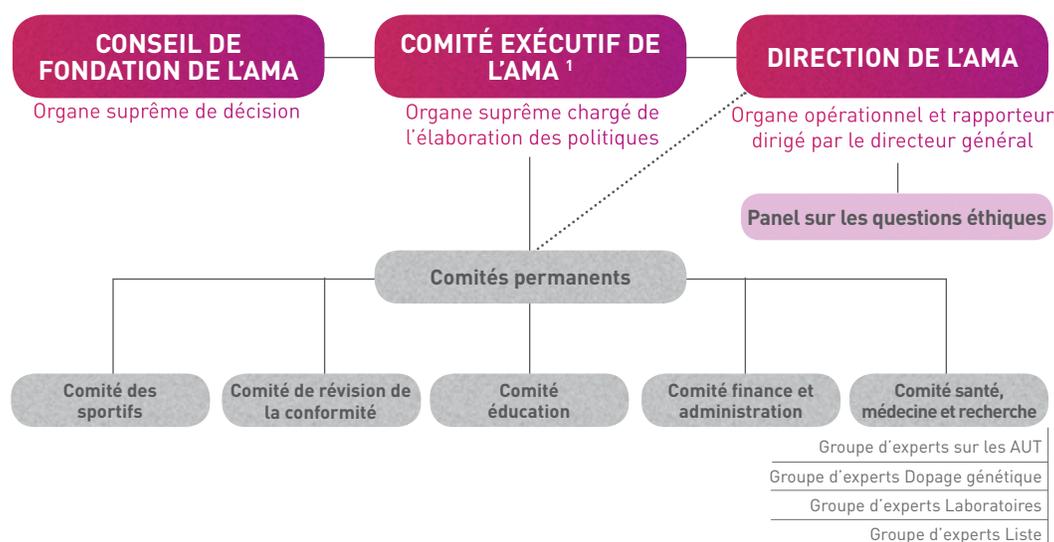
En novembre 2018, après presque deux années de travail, le Conseil a approuvé la série de réformes suivantes, qui modifieront considérablement le mode de fonctionnement de l'Agence :

- élection d'un président et d'un vice-président indépendants, avec rémunération associée au poste de président;
- ajout de deux sièges indépendants au Comité exécutif;
- création d'un Comité des nominations pour s'assurer que les bonnes personnes, sur le plan des compétences et de l'indépendance, occupent les postes de gouvernance de haut niveau au sein de l'AMA;

- au moins un siège chacun pour les sportifs et les ONAD dans tous les comités permanents;
- limite de trois mandats de trois ans (neuf ans en tout) pour tous les membres du Conseil, du Comité exécutif et des comités permanents;
- création d'un Conseil d'éthique indépendant pour assurer la conformité aux normes de conduite propres à une bonne gouvernance.

En mai 2019, le Comité exécutif a approuvé un calendrier détaillé pour la mise en œuvre de ces réformes, dont la plupart entreront en vigueur en janvier 2020. Ces réformes marquent le début d'un processus continu d'examen de la gouvernance de l'AMA afin qu'elle demeure un modèle en la matière.

## Structure hiérarchique



[1] Le groupe d'experts DTASS relève du Comité exécutif.

# Comité exécutif

## Président

SIR CRAIG REEDIE  
Membre du CIO  
Royaume-Uni

## Vice-présidente

LINDA HOFSTAD HELLELAND  
Ministre de l'Enfance et de l'Égalité  
Norvège

## Mouvement olympique

### Représentant du Comité international olympique (CIO)

UGUR ERDENER  
Vice-président du CIO et président de la Fédération internationale de tir à l'arc  
Turquie

### Représentant de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO)

JIRI KEJVAL  
Président, Comité national olympique de la République tchèque, et membre du CIO  
République tchèque

### Représentant de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

FRANCESCO RICCI BITTI  
Président de l'ASOIF  
Italie

### Représentant de l'Association mondiale des fédérations internationales de sport (GAIFS)

PATRICK BAUMANN  
Président de la GAIFS, Secrétaire général de la Fédération internationale de basketball (FIBA) et  
membre du CIO  
Suisse | (de janvier à octobre)

NENAD LALOVIC  
Président de la Fédération internationale de lutte (UWW) et membre du CIO  
Serbie | (de novembre à décembre)

### Représentante de la Commission des athlètes du CIO

DANKA BARTEKOVA  
Vice-présidente, Commission des athlètes du CIO, et membre du CIO  
Slovaquie

## Autorités publiques

### Représentante de l'Afrique

AMIRA EL FADIL  
Commissaire aux Affaires sociales de l'Union africaine  
Soudan

### Représentant des Amériques

MARCOS DIAZ  
Président du Conseil des Sports des Amériques (CADE)  
République dominicaine

### Représentant de l'Asie

TOSHIEI MIZUOCHI  
Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie  
Japon | (de janvier à septembre)

TOMOKO UKISHIMA  
Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie  
Japon | (d'octobre à décembre)

### Représentant de l'Europe

WITOLD BAŃKA  
Ministre des Sports et du Tourisme  
Pologne

### Représentant de l'Océanie

GRANT ROBERTSON  
Ministre des Sports et des Loisirs  
Nouvelle-Zélande



## HOMMAGE À PATRICK BAUMANN



C'est avec une profonde tristesse que l'Agence mondiale antidopage (AMA) a appris, le 13 octobre 2018, le décès de Patrick Baumann, membre de son Comité exécutif et de son Conseil de fondation, à l'âge de 51 ans. M. Baumann est décédé subitement pendant les Jeux olympiques de la jeunesse à Buenos Aires, en Argentine.

Le président de l'AMA, Sir Craig Reedie, collègue et ami de longue date de M. Baumann, a déclaré : « Patrick était un homme d'une grande intégrité et un remarquable jeune administrateur

sportif promis à un bel avenir. Il était admiré et respecté de tous, notamment de ses collègues du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA. L'AMA souhaite souligner son immense contribution au sport et son engagement envers la lutte contre le dopage. Il s'agit indéniablement d'une grande perte pour ces communautés mondiales. »

M. Baumann était membre, à titre de représentant du Mouvement olympique, du Conseil de fondation de l'AMA depuis 2013 et du Comité exécutif depuis 2017.

# Conseil de fondation

## Président

SIR CRAIG REEDIE  
Membre du CIO  
Royaume-Uni

## Vice-présidente

LINDA HOFSTAD HELLELAND  
Ministre de l'Enfance et de l'Égalité  
Norvège

## Mouvement olympique

### Représentants du CIO

UGUR ERDENER  
Vice-président du CIO et président de la Fédération internationale de tir à l'arc  
Turquie

NENAD LALOVIC<sup>1</sup>  
Membre du CIO et président de la Fédération internationale de lutte (UWW)  
Serbie | (de janvier à octobre)

JIRI KEJVAL<sup>1</sup>  
Membre du CIO et président du Comité national olympique de République tchèque  
République tchèque | (de novembre à décembre)

ROBIN MITCHELL  
Membre du CIO et président des Comités nationaux olympiques d'Océanie  
Fiji

RICHARD POUND  
Membre du CIO  
Canada

### Représentants de l'ACNO

RANIA ELWANI  
Représentante de l'ACNO  
Égypte

ANDREY KRYUKOV  
Vice-président, Comité national olympique du Kazakhstan  
République du Kazakhstan

ZLATKO MATEŠA  
Président, Comité olympique croate  
Croatie

FABIO PIGOZZI  
Président de la Fédération Internationale de Médecine Sportive (FIMS)  
Italie

### Représentants de l'ASOIF

TAMÁS AJÁN  
Membre honoraire du CIO et président de la Fédération internationale d'haltérophilie (IWF)  
Hongrie



**JEAN-CHRISTOPHE ROLLAND**

Membre du CIO et président de la Fédération internationale des Sociétés d'aviron (FISA)  
France

**FRANCESCO RICCI BITTI**

Président de l'ASOIF  
Italie

**Représentant de la GAIFS****PATRICK BAUMANN<sup>1</sup>**

Président de la GAIFS, Secrétaire général de la Fédération internationale de basketball (FIBA) et membre du CIO  
Suisse | (de janvier à octobre)

**NENAD LALOVIC**

Président de la Fédération internationale de lutte (UWW) et membre du CIO  
Serbie | (de novembre à décembre)

**Représentant de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)****ANDERS BESSEBERG**

Président de l'Union internationale de biathlon (IBU)  
Norvège | (de janvier à avril)

**JAN DIJKEMA**

Président, Union internationale de patinage  
Pays-Bas | (d'avril à décembre)

**Représentant du Comité international paralympique (CIP)****ANDREW PARSONS**

Président, Comité international paralympique (CIP)  
Brésil

**Représentants de la Commission des athlètes du CIO****KIRSTY COVENTRY**

Vice-présidente, Commission des athlètes du CIO, et membre du CIO  
Zimbabwe

**TONY ESTANGUET**

Vice-président, Commission des athlètes du CIO, et membre du CIO  
France | (de janvier à février)

**DANKA BARTEKOVA**

Vice-présidente, Commission des athlètes du CIO, et membre du CIO  
Slovaquie | (de mars à décembre)

**ADAM PENGILLY**

Membre, Commission des athlètes du CIO, et membre du CIO  
Royaume-Uni | (de janvier à février)

**EMMA TERHO**

Membre, Commission des athlètes du CIO, et membre du CIO  
Finlande | (de mars à décembre)

**ANGELA RUGGIERO**

Présidente, Commission des athlètes du CIO, et membre du CIO  
États-Unis | (de janvier à février)

**SEUNG-MIN RYU**

Membre, Commission des athlètes du CIO, et membre du CIO  
République de Corée | (de mars à décembre)

<sup>1</sup> En raison du décès de Patrick Baumann, le Mouvement sportif a temporairement réattribué son poste pour la période allant de novembre à décembre.

## Autorités publiques

### Représentants des États membres de l'Union européenne

**PHILIPPE MUYTERS**

Ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de l'Innovation et des Sports  
Belgique

**KRASEN KRALEV**

Ministre de la Jeunesse et des Sports  
Bulgarie

**MARIUS DUNCA**

Ministre de la Jeunesse et des Sports  
Roumanie | (de janvier à avril)

**IOANA BRAN**

Ministre de la Jeunesse et des Sports  
Roumanie | (d'avril à décembre)

### Représentants du Conseil de l'Europe

**GABRIELLA BATTAINI-DRAGONI**

Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe  
Italie

**AKIF ÇAGATAY KILIÇ**

Député  
Turquie

### Représentants de l'Afrique

**HASSAN WARIO ARERO**

Secrétaire du Cabinet, ministère des Sports, de la Culture et des Arts  
Kenya | (Janvier)

**RACHID MOHAMMED**

Secrétaire du Cabinet, ministère des Sports et du Patrimoine  
Kenya (de février à décembre)

**JERRY EKANDJO**

Ministre du Sport, de la Jeunesse et du Service national  
Namibie | (Janvier)

**ERASTUS UUTONI**

Ministre de la Jeunesse, du Service national, des Sports et de la Culture  
Namibie | (de février à décembre)

**MITCY LARUE**

Ministre de la Jeunesse, du Sport et de la Culture  
Seychelles | (de janvier à avril)

**MACSUZY MONDON**

Ministre des Collectivités locales, du Gouvernement local, de la Jeunesse, des Sports,  
de la Culture et de la Gestion des risques et des catastrophes  
Seychelles | (de mai à décembre)

## Représentants des Amériques

### CLARA LUZ ROLDAN GONZALEZ

Présidente du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE)  
Colombie | (de janvier à août)

### ERNESTO LUCENA

Président du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE)  
Colombie (de septembre à décembre)

### MARCOS DIAZ

Président du Conseil des Sports des Amériques (CADE)  
République dominicaine

### MICHAEL K. GOTTLIEB

Sous-directeur adjoint du Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de lutte contre la drogue  
États-Unis

### PEDRO INFANTE

Président du Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)  
Venezuela | (de janvier à avril)

### GERARDO FAJARDO

Président du Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)  
Honduras | (de mai à décembre)

## Représentants de l'Asie

### YINGCHUAN LI

Vice-ministre de l'Administration générale d'État pour le Sport  
Chine

### TAEKANG ROH

Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme  
République de Corée

### TOSHIEI MIZUOCHI

Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie  
Japon | (de janvier à septembre)

### TOMOKO UKISHIMA

Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie  
Japon | (d'octobre à décembre)

### MOHAMMED SALEH AL KONBAZ

Président du Comité antidopage d'Arabie saoudite  
Arabie saoudite

## Représentants de l'Océanie

### BRIDGET MCKENZIE

Ministre des Sports  
Australie

### GRANT ROBERTSON

Ministre des Sports et des Loisirs  
Nouvelle-Zélande



# Équipe de direction



**OLIVIER NIGGLI**  
Directeur général



**RENÉ BOUCHARD**  
Conseiller, Relations avec les gouvernements



**DAO CHUNG**  
Chef des finances



**MARÍA JOSÉ PESCE CUTRI**  
Directrice, Bureau régional d'Amérique latine



**FRÉDÉRIC DONZÉ**  
Directeur des opérations



**SÉBASTIEN GILLOT<sup>1</sup>**  
Directeur, Bureau européen et relations avec les fédérations internationales (d'août à décembre)



**KAZUHIRO HAYASHI**  
Directeur du bureau régional Asie/Océanie



**TOM MAY<sup>2</sup>**  
Directeur, Développement de programmes et relations avec les ONAD/ORAD



**CATHERINE MACLEAN<sup>2</sup>**  
Directrice, Communication, et directrice par intérim, Éducation



**DR OLIVIER RABIN**  
Directeur exécutif senior, Sciences et partenariats internationaux



**TIM RICKETTS**  
Directeur, Standards et harmonisation



**JULIEN SIEVEKING**  
Directeur, Affaires juridiques



**RODNEY SWIGELAAR**  
Directeur du bureau régional d'Afrique



**DR ALAN VERNEQ**  
Directeur médical



**GÜNTER YOUNGER**  
Directeur, Renseignements et enquêtes

<sup>1</sup> Sébastien Gillot a pris la relève de Benjamin Cohen en août 2018.

<sup>2</sup> Après le départ de Rob Koehler (directeur général adjoint et directeur principal, Éducation et Relations avec les ONAD/ORAD) à la fin du mois de juillet 2018; en août, Catherine MacLean a pris la relève à titre de directrice par intérim, Éducation; et, en janvier 2019, Tom May a été nommé à son poste actuel.

## Groupe d'experts sur les questions éthiques

**Le Groupe d'experts de l'AMA sur les questions éthiques est nommé chaque année et apporte son expertise éthique indépendante en examinant les questions éthiques urgentes ou controversées soulevées par la protection du sport propre. Il élabore ou recommande des politiques ou propositions éthiques solides à l'intention de la direction de l'AMA.**

**En 2018, à la demande de l'AMA, le comité, présidé par l'avocate et professeure canadienne Bartha Maria Knoppers, a travaillé sur plusieurs dossiers, en particulier les deux suivants :**

### **Divulgarion des données du Passeport biologique de l'athlète (PBA) aux sportifs**

Les données du PBA doivent-elles être divulguées aux sportifs? Le Groupe d'experts a recommandé, afin de préserver l'intégrité du système antidopage, la mise en place d'un système de divulgation approprié en lien avec le PBA. Il a suggéré l'harmonisation des droits d'accès aux données pour tous les sportifs et l'obtention d'un avis juridique sur l'incidence que pourrait avoir le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne sur le traitement des données. D'un point de vue éthique, on pourrait envisager la possibilité de retarder l'accès aux données qui confèrent des droits d'accès aux individus sans porter atteinte à l'intégrité du système antidopage. Ces droits d'accès pourraient être déterminés par le type de données (p. ex., les

données du module hématologique pourraient être consultées après un certain nombre de mois et les données du module stéroïdien après une plus longue période). Les experts devraient définir des périodes qui ne portent pas atteinte à l'intégrité du système.

### **Utilisation secondaire des échantillons de contrôles antidopage**

Les échantillons prélevés lors des contrôles du dopage sont une ressource inestimable pour la recherche antidopage. Le Groupe d'experts a cerné quelques aspects à améliorer dans les pratiques actuelles de l'AMA, notamment la nécessité d'inclure dans le Standard international pour les laboratoires (SIL) des détails sur ce que l'on entend par l'assurance qualité, l'amélioration de la qualité et la recherche. À l'heure actuelle, le consentement du sportif est consigné sur chaque formulaire de contrôle du dopage. Le Groupe d'experts a recommandé que soit documenté un consentement unique couvrant l'ensemble des échantillons prélevés sur un sportif et que le consentement ou refus soit consigné au moyen du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS). De plus amples renseignements devraient être fournis aux sportifs sur les types de recherche qui peut être effectuée, les mesures mises en place pour la protection de la confidentialité et de la sécurité, les autorisations d'accès aux échantillons et leur durée de conservation.

La direction de l'AMA examine actuellement comment mettre en œuvre ces recommandations.

## LES VISAGES DE L'AMA

### **Shannan Withers**

Responsable principale, Bureau exécutif

Année d'embauche : 2001

Ville natale : Canberra, Australie



J'ai grandi en Australie, où le sport occupe une grande place. Mon sport était le basketball. J'ai œuvré dans la lutte contre le dopage au sein du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Sydney (1997-2000). L'année suivante, j'ai intégré l'AMA. Nous étions seulement six à l'époque et j'ai donc été témoin de l'évolution de l'Agence. Les progrès accomplis depuis sont très franchement impressionnants. Comme la plupart des organismes sans but lucratif consacrés au sport, l'AMA

compte beaucoup sur les bénévoles. Mon rôle me met en contact avec les membres de notre Comité exécutif et du Conseil, ainsi qu'avec de nombreux membres de nos divers comités et groupes d'experts. Ces personnes provenant des quatre coins du monde donnent gracieusement de leur temps et de leur expertise pour l'avancement du sport propre. C'est inspirant de travailler avec eux et de constater leur enthousiasme et leur passion.

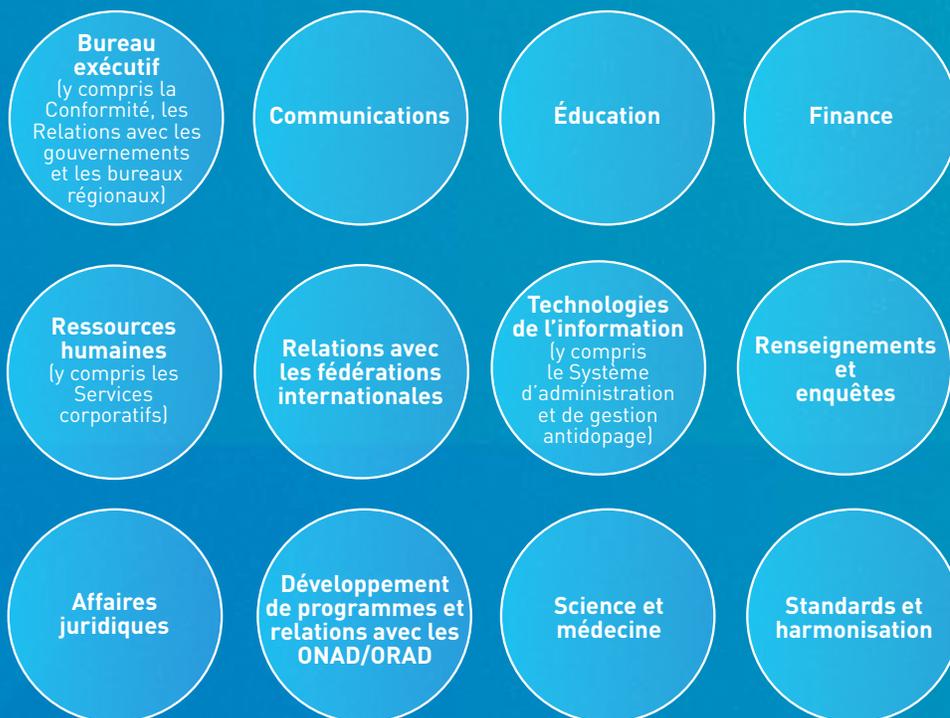
# Aperçu organisationnel

À la fin de 2018, l'AMA comptait 117 employés engagés et compétents. Ils travaillent en constante collaboration avec les partenaires de l'Agence dans le monde pour assurer l'intégrité du sport et défendre les valeurs du franc jeu.

## Années de service



## Services de l'Agence



## 48 nationalités

Afrique du Sud  
Algérie  
Allemagne  
Angleterre  
Argentine  
Arménie  
Australie  
Brésil  
Cambodge  
Canada

Cap-Vert  
Chine  
Colombie  
Corée du Sud  
Cuba  
Écosse  
Égypte  
États-Unis  
France  
Grèce

Guatemala  
Guinée-Bissau  
Guyane  
Iran  
Irlande  
Israël  
Italie  
Japon  
Lituanie  
Maroc

Maurice  
Mexique  
Nouvelle-Zélande  
Pays-Bas  
Pérou  
Philippines  
Portugal  
Qatar  
Rép. dém. du Congo  
Russie

Sénégal  
Sri Lanka  
Suisse  
Suriname  
Ukraine  
Uruguay  
Venezuela  
Vietnam

3 Bureau régional  
de Montevideo  
**Uruguay**

99 Bureau principal  
de Montréal  
**Canada**

10 Bureau régional  
de Lausanne  
**Suisse**

2 Bureau régional du Cap  
**Afrique du Sud**

3 Bureau régional  
de Tokyo  
**Japon**



## Bureau principal de l'AMA à Montréal

En septembre, l'AMA et Montréal International ont signé une entente officielle qui prolonge la présence du bureau principal de l'organisation internationale à Montréal, au Canada, jusqu'à la fin de 2031 au moins. L'AMA continuera de renforcer sa présence dans la ville, où elle a déjà plus que décuplé son effectif total depuis son implantation en 2002.

En signant l'entente, le président de l'AMA, Sir Craig Reddie, a déclaré : « L'AMA se réjouit de cet engagement ferme et à long terme de la part des gouvernements du Canada et du Québec et de la Ville de Montréal,

grâce au partenariat avec Montréal International. Montréal s'est révélée une ville propice pour notre bureau principal et nous serons heureux d'y rester au moins 10 ans encore après 2021. Les membres de notre personnel, qui forment un groupe véritablement international provenant de plus de 40 pays des quatre coins du monde, apprécient les caractéristiques uniques de Montréal comme lieu de travail bilingue, cosmopolite, accueillant et dynamique, abritant plusieurs universités prestigieuses et une main-d'œuvre hautement qualifiée. »

## Bureaux régionaux de l'AMA

Les bureaux régionaux de l'AMA au Cap, à Lausanne, à Montevideo et à Tokyo jouent un rôle clé dans l'engagement des partenaires dans ces régions du monde. Les activités des bureaux régionaux s'articulent autour des priorités stratégiques organisationnelles énoncées à la page 8. Ces bureaux concentrent leurs efforts sur la collaboration et l'assistance aux partenaires. En particulier, ils assurent la liaison avec les autorités publiques et les organisations sportives basées dans leurs régions, aident les partenaires régionaux à développer leurs programmes antidopage, mais aussi à atteindre

et à maintenir leur conformité au Code mondial antidopage, favorisent le renforcement des capacités grâce au programme des organisations régionales antidopage, contribuent à la mise en œuvre de programmes d'éducation et facilitent la collecte des contributions à l'AMA dans chaque région.

Le bureau de Lausanne agit également en tant que premier point de contact et de soutien intégré pour les fédérations internationales, les autres partenaires du Mouvement sportif et d'autres partenaires à l'échelle régionale.

### LES VISAGES DE L'AMA

**Juan Lauria**  
Responsable, Bureau régional  
d'Amérique latine

Année d'embauche : 2018  
Ville natale : Buenos Aires, Argentine



Avocat de formation, mon rôle au sein de l'AMA consiste à contribuer au renforcement des organisations nationales et régionales antidopage en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ainsi que dans les Caraïbes. Une grande partie de mon temps est consacrée, avec l'aide de nos partenaires, au renforcement du système antidopage dans cette région du monde. C'est notre volonté à tous : créer un environnement qui permet aux sportifs de rivaliser dans un contexte équitable.

Les défis abondent et il n'est pas toujours facile de trouver le juste équilibre entre l'application d'une réglementation stricte en matière de conformité et les réalités des différents pays. J'ai joué au rugby toute ma vie et je crois que les valeurs inculquées par la pratique d'un sport me sont encore utiles au quotidien. La discipline, le respect, la résilience et le travail d'équipe sont absolument essentiels au succès de tout sportif et de toute organisation.





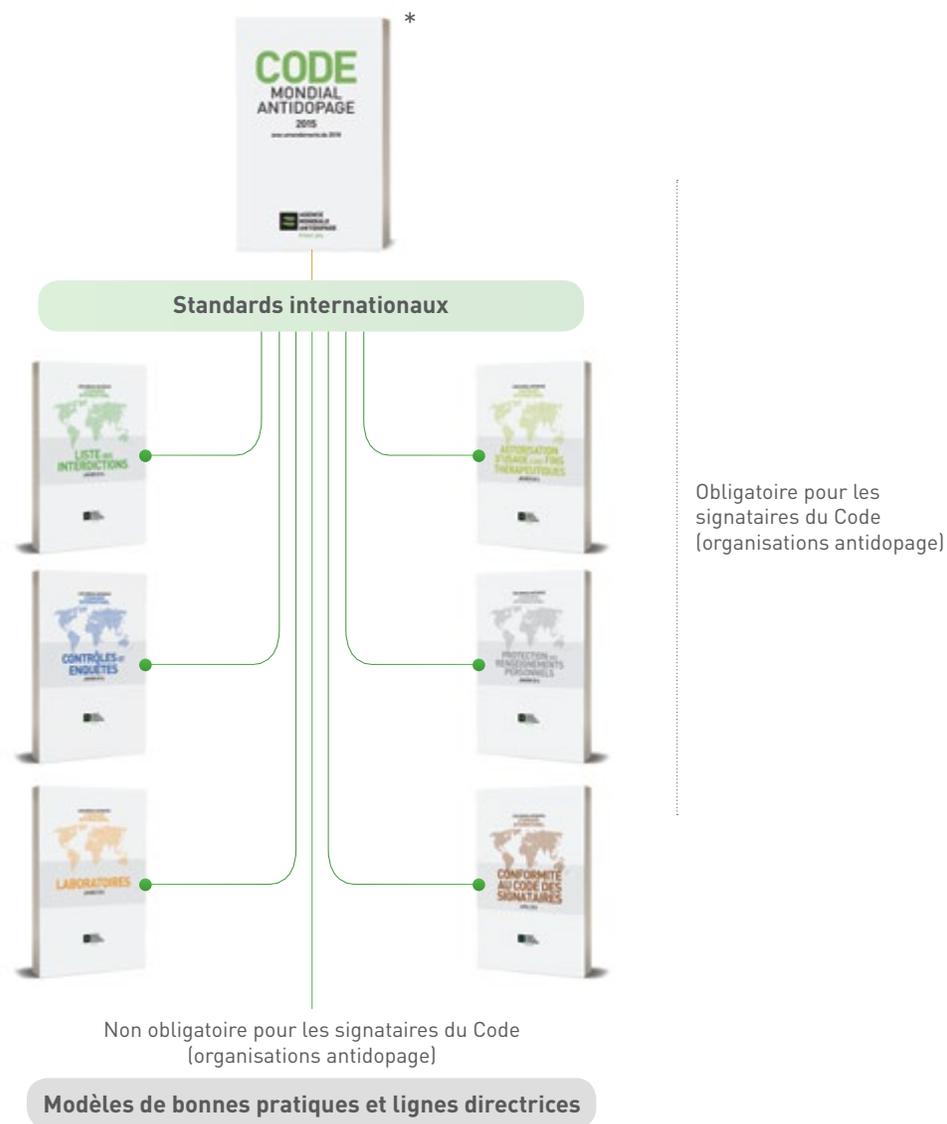


**Le Code mondial  
antidopage et le  
Programme mondial  
antidopage**

**Le Code mondial antidopage (le Code) et le Programme mondial antidopage qui l'appuie ont pour but de :**

- **protéger le droit fondamental des sportifs de participer à des activités sportives exemptes de dopage, promouvoir la santé et garantir ainsi aux sportifs du monde entier l'équité et l'égalité dans le sport;**
- **veiller à l'harmonisation, à la coordination et à l'efficacité des programmes antidopage aux niveaux international et national en matière de détection, de dissuasion et de prévention du dopage.**

Les principaux éléments du Programme mondial antidopage et la manière dont ils sont reliés sont décrits ci-dessous.



\* Le Code étant un document non gouvernemental qui ne s'applique qu'aux organisations sportives, la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO constitue le cadre juridique en vertu duquel les gouvernements traitent certaines questions de dopage qui sont hors du domaine du Mouvement sportif.

Le Code mondial antidopage, sur lequel est fondée la mission de l'AMA, est le document de base qui harmonise les politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques dans le monde. Il est accompagné de six Standards internationaux destinés à harmoniser les pratiques des organisations antidopage (OAD) dans divers domaines : les contrôles, les laboratoires,

les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, la Liste des substances et des méthodes interdites (la Liste), la protection des renseignements personnels, et la conformité au Code.

Dans un esprit de collaboration, tous les services de l'AMA soutiennent et aident les OAD au quotidien dans les divers aspects de leurs programmes antidopage.

## PRIORITÉ

### Élaborer et mettre en œuvre le cadre de révision du Code mondial antidopage 2021 et des Standards internationaux

En décembre 2017, l'AMA a entrepris une révision du Code en trois phases, qui comprend également un processus exhaustif de consultation des partenaires concernant les Standards internationaux et la Charte antidopage des droits des sportifs (voir la page 38).

Le point culminant de ce processus sera l'approbation du Code et des Standards lors de la cinquième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de l'AMA, qui aura lieu à Katowice, en Pologne, en novembre 2019. Les versions 2021 du Code et des Standards entreront ensuite en vigueur le 1er janvier 2021.

En ce qui concerne les Standards, l'Agence a sollicité les commentaires sur chacun d'entre eux, sauf la Liste, qui est révisée annuellement dans le cadre d'un processus de consultation distinct. L'Agence a également sollicité les commentaires des partenaires sur deux nouveaux Standards (consacrés à l'éducation et à la gestion des résultats), qui ont été

présentés au Comité exécutif et au Conseil de l'AMA en 2018.

Comme pour les versions précédentes, le processus de révision du Code et des Standards a été piloté par de petites équipes de rédaction composées d'experts de l'AMA et d'experts externes. Leur objectif était de recueillir les commentaires des partenaires et de les intégrer dans les versions préliminaires successives du Code et des Standards.

Pour la Conférence mondiale de novembre 2019, l'AMA a conclu avec les autorités polonaises une entente qui confirme les responsabilités de chaque partie à l'égard du financement, de l'organisation et de la tenue de l'événement. En 2018, l'Agence a constitué une équipe chargée de l'organisation, composée de représentants de la Pologne et de membres du personnel de l'AMA, qui s'est employée activement à planifier un événement que l'Agence espère couronné de succès.

## Violations des règles antidopage

En avril 2018, l'AMA a publié son Rapport 2016 sur les violations des règles antidopage (VRAD), un ensemble de statistiques qui fait état des cas de dopage identifiés dans le sport au niveau mondial en 2016. Voici ce qui en ressort :

- 1 595 VRAD, concernant des personnes de 117 nationalités et de 112 sports, ont été enregistrées en 2016.

- 1 326 VRAD provenaient de résultats d'analyse anormaux.
- 269 VRAD résultaient de preuves non analytiques (renseignements).
- Sur ces 269 VRAD non analytiques, 248 ont été commises par des sportifs et 21 par des membres du personnel d'encadrement.

## Gestion des résultats

---

En vertu du Code, l'AMA peut exercer son droit d'appel quand les sanctions imposées par les organisations antidopage (OAD) ne respectent pas le Code. En 2018, l'Agence a examiné 2 328 décisions. L'Agence en a porté 18 en appel.

Parmi les 18 décisions portées en appel par l'AMA :

- 4 ont été admises par le tribunal arbitral du sport (TAS)
- 4 ont été retirées auprès du TAS
- 2 ont été réglées hors cour
- 7 étaient toujours en instance devant le TAS
- 1 était toujours en instance devant une instance d'appel nationale

De plus, parmi les décisions portées en appel par l'AMA avant 2018 :

- 19 ont été admises par le TAS
- 2 ont été admises par un organisme national d'appel
- 1 a été rejetée par le TAS
- 2 ont été retirées auprès du TAS
- 3 ont été retirées auprès d'un organisme national d'appel
- 1 était toujours en instance devant un organisme national d'appel

## Standard international pour la gestion des résultats

---

La première version préliminaire du nouveau Standard international pour la gestion des résultats (SIGR) a été présentée au Comité exécutif et au Conseil en novembre 2018, puis a été transmise aux partenaires lors de deux phases de consultation dans le cadre du processus de révision du Code et des Standards 2021, dont le point culminant sera l'approbation durant la Conférence mondiale. Le Standard entrera ensuite en vigueur le 1er janvier 2021.

Une fois mis en œuvre, le SIGR sera un Standard obligatoire établissant les responsabilités fondamentales des OAD en matière de gestion des résultats. En plus de décrire certains principes généraux, ce Standard précisera également les obligations des OAD dans les diverses phases de gestion des résultats, y compris l'examen initial et la notification de la VRAD potentielle, les suspensions provisoires, les allégations de VRAD, les conséquences proposées et le processus d'audiences, l'émission et la notification de la décision et de l'appel.









# Nos partenaires

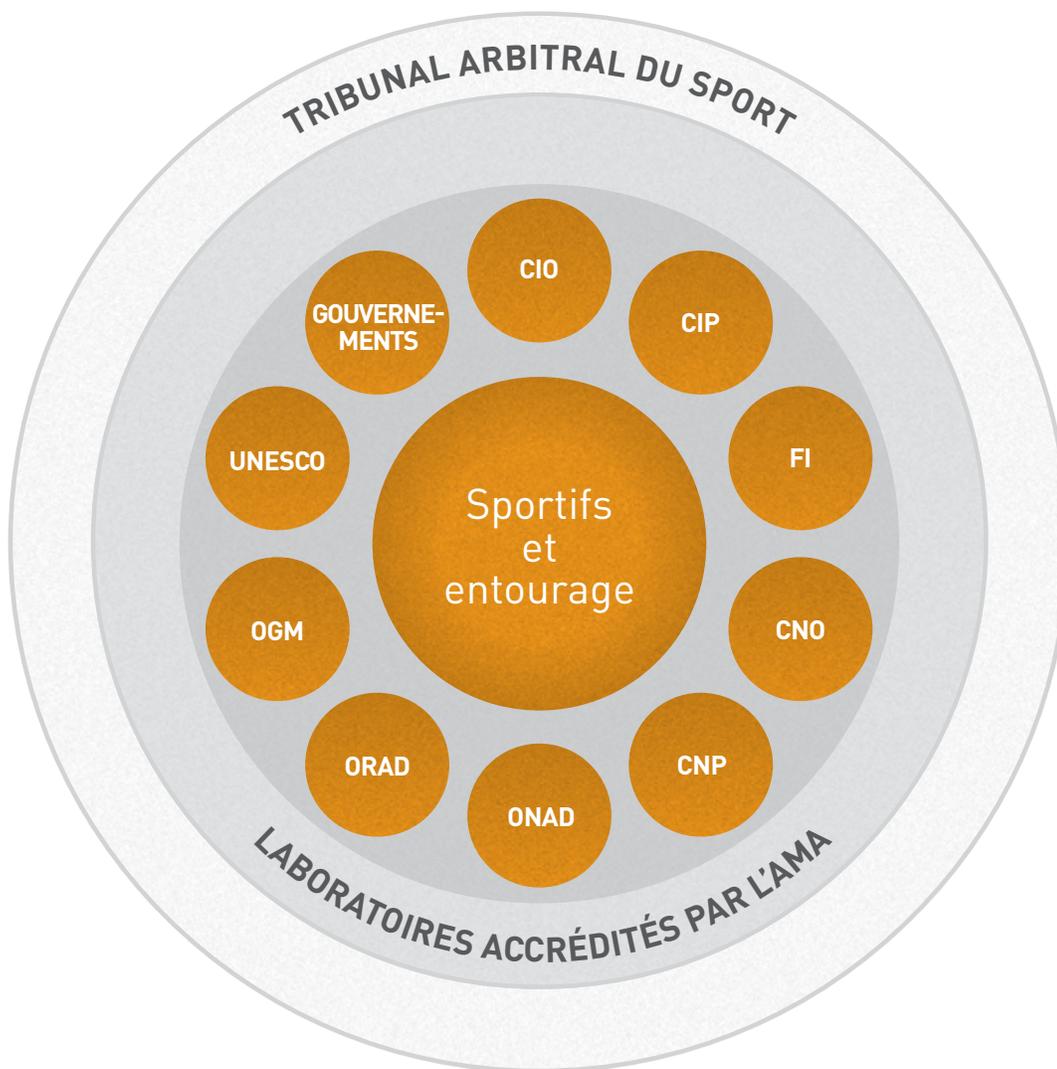
**PRIORITÉ**

## Inciter tous les partenaires à s'engager à bâtir une communauté du sport propre adaptée pour l'avenir

La lutte contre le dopage exige la bonne collaboration d'un réseau mondial de partenaires, illustré ci-dessous, au sein duquel chacun joue un rôle pour éliminer le dopage dans le sport. Ensemble, nous devons assurer l'harmonisation des règles et règlements antidopage, ainsi que la conformité des organisations antidopage (OAD) du monde entier. Nous le faisons pour une raison : protéger le droit des sportifs à un sport propre et promouvoir ainsi la santé, l'équité et l'égalité dans le sport.

Bien que l'AMA atteigne ses objectifs en collaborant avec les OAD du monde entier, notre financement provient à parts égales des gouvernements et du Mouvement sportif. Vous trouverez ci-dessous quelques faits saillants de cette collaboration en 2018.

Pour les organisations nationales antidopage (ONAD) et les organisations régionales antidopage (ORAD), veuillez vous reporter à la section Renforcement des capacités à la page 42.



### **Sportifs**

En vertu du Code mondial antidopage (le Code), un sportif est une personne qui concourt dans un sport au niveau international ou national. Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA. L'Agence s'efforce de créer un contexte équitable afin que les sportifs puissent viser l'excellence grâce à leurs talents naturels.

### **Entourage**

Tout entraîneur, soigneur, directeur sportif, agent, personnel d'équipe, officiel, personnel médical ou paramédical, parent ou toute autre personne qui travaille avec ou qui traite un sportif.

### **Gouvernements**

Les autorités publiques fournissent à l'AMA 50 % de son budget. De plus, par l'adoption de lois et l'élaboration de politiques, de règles, de règlements et de pratiques administratives, les gouvernements prennent des mesures là où l'AMA et le Mouvement sportif ne le peuvent pas.

### **Comité international olympique (CIO)**

Au nom du Mouvement sportif, le CIO fournit à l'AMA l'autre moitié de son budget. C'est l'organe directeur du Mouvement sportif, qui rend le respect du Code obligatoire. Pendant les Jeux olympiques, le CIO est responsable du programme antidopage, sous la supervision des équipes d'observateurs indépendants (OI) de l'AMA.

### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**

En 2005, l'engagement des gouvernements à reconnaître le Code a pris la forme de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. L'AMA collabore avec l'UNESCO pour promouvoir le franc jeu et le sport propre par une stratégie internationale de coopération, d'éducation et de renforcement des capacités.

### **Comité international paralympique (CIP)**

C'est l'organe directeur du Mouvement paralympique, qui rend le respect du Code obligatoire. Pendant les Jeux paralympiques, le CIO est responsable du programme antidopage, sous la supervision des équipes d'observateurs indépendants (OI) de l'AMA.

### **Fédérations internationales (FI)**

Les FI sont tenues en vertu du Code de mener diverses activités antidopage, notamment des contrôles en compétition et hors compétition, la mise en place de programmes d'éducation et l'imposition de sanctions dans les cas de violation des règles antidopage (VRAD).

### **Organisations nationales antidopage (ONAD)**

Les ONAD, principalement subventionnées par les gouvernements, sont les organisations responsables des contrôles des sportifs nationaux en compétition et hors compétition, des contrôles des sportifs d'autres pays participant à une compétition à l'intérieur des frontières de la nation concernée, de la mise en place de programmes d'éducation et de l'imposition de sanctions dans les cas de VRAD.

### **Organisations régionales antidopage (ORAD)**

Les ORAD regroupent plusieurs pays plus petits ou moins développés, où il n'existe pas de programme antidopage digne de ce nom, afin de développer des programmes antidopage régionaux conformes au Code.

### **Comités nationaux olympiques (CNO)**

Les règles du CIO exigent des CNO qu'ils s'assurent que le Code est respecté. Les CNO sont également responsables de la mise en œuvre du Code dans les pays où il n'y a pas d'ONAD.

### **Comités nationaux paralympiques (CNP)**

Les règles du CIP exigent des CNP qu'ils s'assurent que le Code est respecté.

### **Organisateurs de grandes manifestations (OGM)**

Les OGM (telles que le CIO et le CIP) servent d'organisations responsables pour toute manifestation continentale, régionale ou internationale.

### **Laboratoires accrédités par l'AMA**

Le système de contrôles antidopage à l'échelle mondiale est assuré par un réseau de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons et saisissent les résultats dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS).

### **Tribunal arbitral du sport (TAS)**

Le TAS est une institution offrant des services dans le but de faciliter la résolution des litiges en matière de sport par la voie de l'arbitrage ou de la médiation au moyen d'une procédure adaptée aux besoins spécifiques du monde sportif. L'AMA dispose d'un droit d'appel au TAS pour les cas de dopage sous la juridiction d'organisations ayant mis en place le Code.

## Gouvernements

Par l'adoption de lois, de politiques, de règlements et de pratiques administratives et par des moyens de financement, les gouvernements prennent des mesures là où d'autres partenaires ne le peuvent pas. Ils peuvent notamment limiter l'approvisionnement en substances dopantes dans la société, resserrer les contrôles aux frontières, mettre en œuvre des programmes antidopage nationaux ou fournir aux organisations antidopage les outils et le soutien nécessaires pour s'attaquer au problème du dopage dans le sport. À cet égard, les gouvernements du monde entier sont des partenaires essentiels dans la protection du sport propre.

L'AMA apprécie grandement le leadership des autorités publiques dans l'organisation de réunions ministérielles dans les Amériques, en Asie/Océanie, en Afrique et en Europe. Ces réunions sont extrêmement importantes. Elles permettent à l'AMA de faire connaître ses priorités et de discuter des défis et opportunités du système antidopage. De plus, elles sont l'occasion pour l'AMA d'en apprendre davantage sur les défis que rencontrent différentes régions du monde.

L'AMA est reconnaissante envers les gouvernements pour le financement qu'ils lui accordent. En 2018, ils ont versé au total 17,6 millions de dollars US à l'AMA et le Conseil a approuvé des augmentations de 8 % pour chacune des quatre années suivantes, de 2019 à 2022.

Au-delà de leur contribution annuelle habituelle, les gouvernements ont versé 1,3 million de dollars US supplémentaires à l'AMA en 2018. Les contributions additionnelles sont principalement venues des gouvernements de la Chine (994 000 \$ US), du Japon (164 000 \$ US pour les ORAD d'Asie) et de l'Australie (60 000 \$ US pour l'ORAD d'Océanie).

En juin, l'AMA a organisé, conjointement avec le gouvernement du Sri Lanka, la 15<sup>e</sup> réunion ministérielle intergouvernementale **Asie/Océanie** sur la lutte contre le dopage dans le sport, qui s'est tenue à Colombo, au Sri Lanka. Les participants de 27 pays ont réitéré leur appui solide envers ce qui suit :

1. Les activités de l'AMA sur les deux continents.
2. Le renforcement des ORAD et la poursuite du développement des ONAD.
3. Le partage des connaissances, le renforcement des capacités et la consolidation du système antidopage.
4. La promotion de la coopération et des partenariats internationaux.

En **Afrique**, l'engagement envers la lutte contre le dopage a été renforcé en 2018 par l'intermédiaire de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de divers forums antidopage. En septembre, le deuxième Forum antidopage a eu lieu aux Seychelles. Cet événement a réuni plusieurs gouvernements africains et des représentants du Mouvement sportif du continent. Organisée par la CUA et par le gouvernement des Seychelles, avec l'appui de l'AMA, la réunion a permis aux participants de se pencher, notamment, sur les priorités de la région en 2018-2019 et sur les façons d'améliorer la collaboration entre le Mouvement sportif et les gouvernements.

Dans les **Amériques**, en avril, l'AMA a participé aux assemblées générales du Conseil des sports ibéro-américain, du Conseil des sports des Amériques, du Conseil sud-américain des sports et du Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes, qui ont eu lieu à Cali, en Colombie. Les réunions ont rassemblé des ministres et des représentants gouvernementaux des Amériques (du Sud, centrale et du Nord) et des Caraïbes. Elles ont permis à l'AMA d'expliquer ses priorités et d'échanger des points de vue et des préoccupations avec les participants de la région tout en offrant une occasion idéale de réseautage et de présentation des priorités de l'Agence au groupe de ministres de la région.

En outre, en juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a approuvé à l'unanimité un projet de loi d'intérêt privé visant à appuyer les activités de l'AMA en accordant un certain nombre d'immunités à l'Agence. Le projet de loi d'intérêt privé no 238, voté par l'instance législative de la province canadienne où se trouve le bureau principal de l'AMA, accorde une immunité de juridiction civile pour toute décision rendue par l'organisation, ce qui aidera l'AMA à se défendre si elle est prise à partie par des tiers souhaitant perturber sa mission ou l'empêcher de la mener à bien.

En **Europe**, l'AMA a continué de participer activement et régulièrement aux réunions du CAHAMA, le Comité ad hoc européen pour l'AMA, qui se tiennent avant les réunions du Conseil de fondation et du Comité exécutif de l'Agence, ainsi qu'aux réunions du Groupe de suivi de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe, et à d'autres groupes ad hoc. En prenant part à ces réunions, l'AMA a l'occasion de fournir des renseignements supplémentaires et d'échanger des points de vue avec les responsables de la lutte contre le dopage en Europe. Parmi les enjeux abordés par l'AMA et les autres participants en 2018, la révision du Code et des Standards internationaux, l'examen

du modèle de gouvernance de l'AMA, l'accréditation des laboratoires, le statut de l'Agence antidopage de Russie et les questions liées à la conformité au Code ont figuré en bonne place.

En octobre 2018, l'AMA a également participé à la 15e conférence des ministres responsables du Sport du Conseil de l'Europe, tenue à Tbilisi, en Géorgie, et axée sur la protection des droits de la personne et la lutte contre la corruption dans le sport.

## Organisations intergouvernementales

---

L'AMA continue de travailler étroitement avec plusieurs organisations intergouvernementales. En particulier, l'Agence a développé une collaboration opérationnelle avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale de la Santé et INTERPOL. L'AMA participe également à l'initiative de partenariat des organisations internationales pour des règles efficaces pilotée par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Toutefois, le plus important partenariat de l'AMA avec une organisation intergouvernementale reste celui mené avec l'UNESCO. Tout au long de 2018, l'AMA a continué de collaborer avec le secrétariat de l'UNESCO et de l'appuyer dans ses efforts pour

encourager les gouvernements à ratifier et à mettre en œuvre la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport (la Convention).

En ce qui a trait à la ratification, l'AMA continue de travailler avec les sept pays qui n'ont toujours pas ratifié la Convention et, en ce qui concerne la mise en œuvre, l'Agence a fourni des conseils à l'UNESCO sur la supervision de la conformité à la Convention et le développement d'un cadre de conséquences dans les cas de non-conformité. L'AMA a également apporté son aide à l'UNESCO dans d'autres domaines, y compris l'offre d'une éducation fondée sur les valeurs et l'évaluation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport.

## Mouvement sportif

---

Au nom du Mouvement sportif, le CIO fournit à l'AMA la moitié de son budget, l'autre moitié venant de gouvernements. Selon le Code, le CIO et le CIP sont responsables du programme antidopage des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques, respectivement.

En 2018, à l'invitation du CIO et du CIP, l'AMA a envoyé des équipes d'observateurs indépendants (OI) aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pyeongchang et aux Jeux olympiques de la jeunesse de Buenos Aires. Des équipes ont également été envoyées

aux Jeux du Commonwealth sur la Gold Coast et aux Jeux asiatiques à Jakarta et à Palembang. Les équipes d'OI de l'AMA supervisent tous les aspects du programme antidopage de la manifestation et en font rapport, en couvrant notamment la planification de la répartition des contrôles, la sélection des sportifs devant être soumis à des contrôles, la notification en cas de contrôle du dopage, la procédure d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), la chaîne de sécurité, l'analyse des échantillons et la gestion des résultats.

## Fédérations internationales

---

Les FI sont tenues en vertu du Code de mener diverses activités antidopage, notamment des contrôles en compétition et hors compétition, des programmes d'éducation et l'imposition de sanctions dans les cas de violation des règles antidopage (VRAD).

L'AMA appuie les FI dans leur lutte contre le dopage. Les FI (olympiques, paralympiques, reconnues par le

CIO, etc.) possèdent chacune une expérience et une expertise particulière, ainsi que divers niveaux de ressources. Afin de réaliser son mandat, l'AMA s'efforce d'établir et de maintenir une bonne communication, ainsi que des relations mutuellement profitables, avec les dirigeants et les contacts opérationnels responsables de la lutte contre le dopage dans les FI.

### Révision du Code et des Standards internationaux

En 2018, l'AMA a consacré une grande partie de ses activités liées aux FI à la promotion de la mise en œuvre et de l'application du Code 2015 et des Standards internationaux, et à l'élaboration de programmes antidopage de qualité, en assurant la liaison et la coordination avec les FI et leurs organisations faitières, y compris dans le cadre du processus de consultation pour la révision du Code et des Standards.

### Conformité au Code

Afin d'assurer le maintien de leur conformité au Code, l'AMA aide les FI à apporter des mesures correctives à la suite de l'évaluation de leurs questionnaires respectifs sur la conformité au Code et des audits de conformité individuels. En 2018, les 103 FI membres de l'Association générale des fédérations internationales de sports (AGFIS) ont reçu des rapports de mesures correctives individualisés et, à la fin de l'année,

33 d'entre elles avaient appliqué avec satisfaction toutes leurs mesures correctives, de sorte que 32 % des FI avaient exécuté avec succès le programme du questionnaire sur la conformité au Code. Sept FI ont été soumises à un audit et les 63 restantes ont encore bénéficié du soutien de l'AMA pendant qu'elles travaillaient sur leurs autres mesures correctives.

Le 1er février 2019, le programme de questionnaire sur la conformité au Code a été étendu à 17 autres FI hors du Mouvement olympique, qui avaient jusqu'en mai 2019 pour soumettre les détails de leurs programmes antidopage et recevoir des rapports de mesures correctives initiaux. Au début de 2019, l'AMA a également lancé un Programme de supervision continue qui comblera l'écart entre le questionnaire sur la conformité au Code publié en 2017 et la prochaine version prévue au début de 2022, année suivant l'entrée en vigueur du Code 2021. Le but est d'assurer la conformité des programmes antidopage et de maintenir la confiance des sportifs dans le système antidopage mondial.

## PRIORITÉ

### Gérer les résultats des diverses enquêtes de l'AMA portant sur la Russie (McLaren, SGIL)

Un autre travail important dans le domaine des relations avec les FI est le soutien offert aux organisations sportives dans la gestion des résultats de l'enquête McLaren et des examens connexes.

En décembre 2017, le service Renseignements et enquêtes de l'AMA a remis à toutes les FI concernées les données associées à leurs sports se trouvant dans une copie de la base de données du Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL), qui avait été obtenue d'un lanceur d'alerte.

Il est rapidement devenu évident que bon nombre de FI éprouvaient des difficultés à analyser et à traiter les données. À la lumière de cette situation, en août 2018, le service Renseignements et enquêtes a avisé les FI qu'il cherchait la meilleure façon de les aider à évaluer l'information et les dossiers de preuves de l'enquête McLaren afin de déterminer si des allégations de VRAD pouvaient ou devaient être formulées.

En septembre 2018, lors d'une étape importante dans cette enquête de longue haleine, le Comité exécutif de l'AMA a réintégré l'Agence antidopage russe sous réserve de strictes conditions, en particulier que les

autorités russes, ayant accepté leur responsabilité dans le programme de dopage institutionnalisé, fournissent aux enquêteurs de l'AMA un accès sans entraves au laboratoire de Moscou. Cette décision a mené à la récupération, par le service Renseignements et enquêtes de l'AMA, des données analytiques sous-jacentes essentielles en janvier 2019 et des échantillons du laboratoire en avril 2019.

Ces développements dans le dossier ont amené le service Renseignements et enquêtes de l'AMA à changer de stratégie à l'égard de ce processus. Une fois que les données et échantillons de Moscou ont été récupérés, le service Renseignements et enquêtes a préparé des dossiers de preuve pour les FI concernées au lieu d'attendre de celles-ci qu'elles traitent les données et montent leurs propres dossiers.

Le 2 juillet 2019, l'AMA a annoncé qu'elle avait fourni un premier lot de dossiers aux FI. À la lumière de ces données, le service Renseignements et enquêtes de l'AMA a établi un groupe cible de 298 sportifs (représentant 578 échantillons) dont les données sont les plus suspectes. Les FI doivent évaluer les preuves afin d'identifier les dossiers devant faire l'objet

d'allégations de VRAD. Cette évaluation comprend un examen des données brutes par les experts des laboratoires, ce qui prend un certain temps. Il est cependant prévu que d'ici la fin de 2019, tous les cas prioritaires auront été investigués par l'AMA et transmis aux FI à des fins de suivi. Dans l'éventualité où une FI décide de ne prendre aucune mesure, l'AMA

examinera les faits et en discutera avec elle. L'AMA se réserve le droit de porter l'affaire devant le Tribunal arbitral du sport (TAS), selon les besoins, et elle supervisera également les décisions rendues par les FI et par le TAS afin de rectifier sa stratégie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux pages 52 et 63.





# Engagement des sportifs



**Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA. Notre stratégie d'engagement des sportifs vise à mobiliser et à responsabiliser les sportifs, quel que soit leur niveau, en les renseignant sur le Code mondial antidopage (le Code) et les Standards internationaux (les Standards) correspondants, les règles qui les concernent et les façons de protéger le sport propre.**

## Comité des sportifs

Guidé par les valeurs fondamentales d'intégrité, d'authenticité et d'équité, le Comité des sportifs de l'AMA a pour rôle de protéger l'intégrité du sport propre en conseillant l'Agence dans tous les aspects touchant les sportifs.

En 2018, le Comité a grandement contribué à la révision en cours du Code et des Standards qui entreront en vigueur en 2021, ainsi qu'à l'examen de la gouvernance de l'AMA qui a débouché sur un éventail de réformes du mode de fonctionnement de l'Agence. En ce qui a trait à la représentation des sportifs au Comité exécutif de l'AMA, il a été convenu, lors de la réunion de novembre du Conseil de fondation, que la voix des sportifs devrait être renforcée au-delà des moyens existants lorsqu'il existera un mécanisme de représentation suffisant. À cette fin, le Comité a créé un groupe de travail pour évaluer la représentation globale des sportifs dans le monde.

Lors du Symposium annuel de l'AMA en mars 2018, le comité était bien représenté, tout comme diverses commissions de sportifs de fédérations internationales, dont les présidents étaient présents. L'importance que les sportifs collaborent activement aux initiatives relatives au sport propre s'en est trouvée renforcée. Profitant de ce forum, les membres du comité Beckie Scott et Ben Sandford ont fait le point sur les progrès de la Charte antidopage des droits des sportifs (la Charte) et sur son importance pour les sportifs.

Cette Charte, dont le projet a été lancé par le Comité en 2017, a pour objectif d'exprimer clairement les droits des sportifs dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport. Alors que les responsabilités des sportifs en matière de sport propre sont incluses dans le Code, la Charte vise à aider les sportifs du monde entier à faire valoir leur droit à un sport propre, éthique et équitable. C'est un document autonome qui comprend une section sur les droits « concrets » et une autre sur les droits « recommandés », dans lequel les « droits concrets » renvoient aux sections correspondantes du Code ou des Standards internationaux.

### Comité des sportifs 2018 \*

**Beckie Scott,**  
présidente  
Canada  
Ski de fond

**Victoria Aggar**  
Royaume-Uni  
Para-aviron

**Danka Bartekova**  
Slovaquie  
Tir

**Kirsty Coventry**  
Zimbabwe  
Natation

**Tony Estanguet\*\***  
France  
Canoë

**Jeong-Ho Hong**  
République de la Corée  
Handball

**Petr Koukal**  
République tchèque  
Badminton

**Tegla Loroupe**  
Kenya  
Athlétisme

**Koji Murofushi**  
Japon  
Athlétisme

**Greta Neimanas**  
États-Unis  
Para-cyclisme

**Adam Pengilly**  
Royaume-Uni  
Skeleton

**Angela Ruggiero\*\***  
États-Unis  
Hockey sur glace

**Seung-Min Ryu**  
République de Corée  
Tennis de table

**Ben Sandford**  
Nouvelle-Zélande  
Skeleton

**Richard Schmidt**  
Allemagne  
Aviron

**Emma Terho**  
Finlande  
Hockey sur glace

**Chiel Warners**  
Pays-Bas  
Athlétisme

**Hayley Wickenheiser**  
Canada  
Hockey sur glace

**Lauryn Williams\*\*\***  
États-Unis  
Athlétisme/ Bobsleigh

\* Sport(s) dans lequel (lesquels) le membre du Comité concourt ou a concouru au niveau élite

\*\* A occupé un poste de représentant de la Commission des athlètes du CIO; son mandat au sein de la Commission des athlètes du CIO a pris fin en février 2018

\*\*\* A démissionné en décembre 2018

Du 3 au 5 juin 2018, le Comité a tenu son tout premier Forum mondial des athlètes à Calgary, au Canada, pour discuter de développements clés de la lutte contre le dopage. Ce forum a réuni 104 sportifs de premier plan, provenant de 54 pays et cinq continents. Sous le thème « Le sport que nous voulons », l'événement a permis à des sportifs de renom et à des experts antidopage de discuter du système

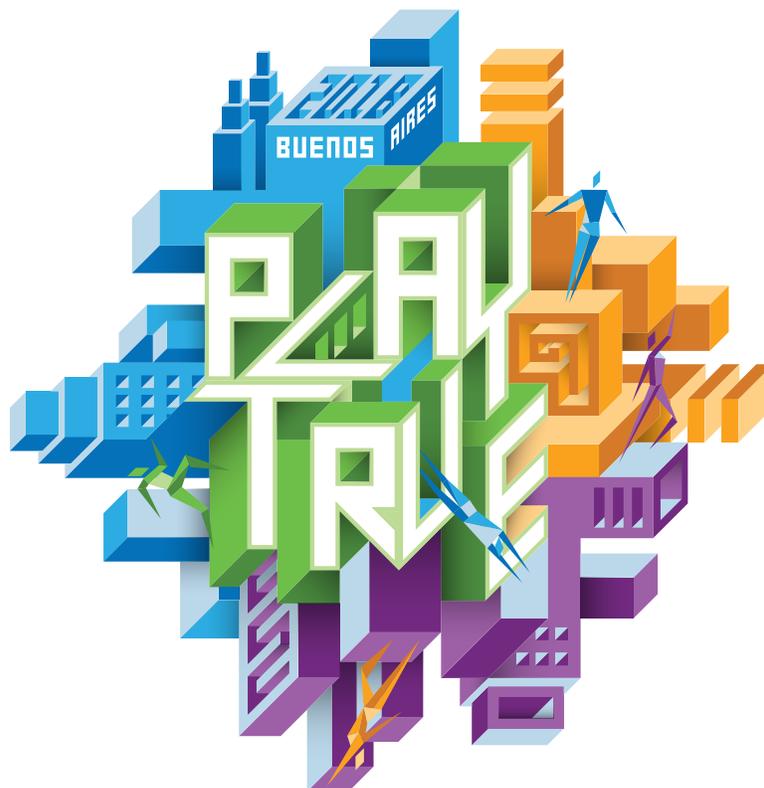
antidopage actuel et de souligner l'importance de faire participer les sportifs davantage au processus décisionnel. La protection des droits des sportifs propres est la priorité absolue du Comité des sportifs de l'AMA. Dans cette perspective, le Forum a permis de faire avancer le projet de la Charte. Un résumé du Forum est publié sur le site Web de l'AMA.

## Activités de sensibilisation

Le programme de sensibilisation de l'AMA a été créé en 2001 pour faire la promotion du sport propre lors de grandes manifestations multisports dans le monde. Des représentants de l'AMA, des experts antidopage et des sportifs de premier plan mènent ces activités, qui ont une présence visible et active dans les villages des athlètes des grandes manifestations sélectionnées. Cette équipe a pour rôle de sensibiliser les sportifs, leur personnel de soutien et d'autres intervenants aux dangers et aux conséquences du dopage, ainsi qu'aux droits et aux responsabilités des sportifs en vertu du Code. Les visiteurs sont encouragés à répondre au quiz Franc jeu, maintenant disponible en 39 langues, à signer le Serment pour un sport propre, et à partager leurs impressions sur les médias sociaux en utilisant le mot-clic #PlayTrue.

En 2018, l'AMA a amené son Programme de sensibilisation dans les événements suivants :

- Du 9 au 25 février : Jeux olympiques de Pyeongchang, en Corée du Sud
- Du 8 au 18 mars : Jeux paralympiques de Pyeongchang, en Corée du Sud
- Du 18 au 28 juillet : Jeux africains de la Jeunesse, à Alger, en Algérie
- Du 18 août au 2 septembre : Jeux asiatiques à Jakarta et à Palembang, en Indonésie
- Du 6 au 18 octobre : Jeux olympiques de la jeunesse d'été à Buenos Aires, en Argentine



## Modèle de sensibilisation

L'AMA a conçu une solution clés en main à l'intention des organisations antidopage (OAD) pour leurs propres initiatives de sensibilisation. La trousse de démarrage offerte gratuitement comprend des bannières Franc Jeu, des dépliants sur la lutte contre le dopage, des vidéos, des logos pour les partenaires et les quiz Franc Jeu et Jeunesse. Plus de 169 OAD ont adopté le nouveau modèle depuis 2010. En 2018, elles ont été rejointes par les OAD suivantes :

- Fédération internationale d'escrime
- Commission nationale antidopage de la Barbade
- Fédération internationale de boxe
- Comité d'organisation des Jeux asiatiques pour handicapés
- Fédération internationale de floorball
- Fédération internationale des sports de traîneaux à chien
- Fédération internationale de korfball
- Organisation nationale antidopage d'Italie
- Forum des athlètes en Namibie
- Organisation régionale antidopage de l'Afrique Zone VI
- Agence antidopage russe
- World ParaVolley







# Renforcement des capacités

**PRIORITÉ**

**Collaborer avec les fédérations internationales (FI), les organisations responsables de grandes manifestations (OGM), les organisations nationales antidopage (ONAD) et les organisations régionales antidopage (ORAD) pour renforcer les capacités antidopage, y compris par le biais du Symposium annuel de l'AMA**

La communauté mondiale antidopage se compose d'ONAD, d'ORAD, de FI, d'OGM et d'autres partenaires essentiels à la lutte pour un sport propre. En dépit des différents rôles et responsabilités de toutes ces organisations, notre but commun est la protection du sport propre et l'intégrité des compétitions.

Alors que ces divers partenaires façonnent ensemble le futur du sport propre, l'AMA travaille en partenariat avec les organisations antidopage (OAD) du monde entier en les aidant à répondre aux exigences du Code mondial antidopage. L'AMA travaille tous les jours avec les OAD afin de faciliter la collaboration, d'optimiser les ressources, de renforcer les capacités et de maximiser les occasions de faire progresser le sport propre.

## Fédérations internationales

Veuillez vous reporter à la section Mouvement sportif à la page 33.

## Organisations nationales antidopage

Les ONAD jouent un rôle crucial dans la protection du sport propre. Tout au long de 2018, l'AMA a continué de travailler en vue d'établir des relations constructives et collaboratives avec les ONAD. L'AMA identifie régulièrement les ONAD qui ont besoin d'aide et cherche avec elles à élaborer un plan pour renforcer leur engagement en matière de lutte contre le dopage. Cette assistance peut être officielle (au moyen d'un accord de collaboration) ou informelle (de façon ponctuelle).

En 2018, l'AMA a continué de promouvoir et de faciliter les partenariats entre ONAD. Ces partenariats favorisent la collaboration en jumelant une ONAD ayant besoin d'aide avec d'autres ONAD plus expérimentées. En 2018, plusieurs partenariats officiels entre ONAD ont progressé et certains ont été menés à leur terme avec succès. En particulier, l'AMA a fourni une assistance officielle aux ONAD suivantes, directement ou dans le cadre d'un partenariat :

- Argentine : partenariat avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport
- Azerbaïdjan : partenariat avec l'Agence antidopage polonaise (POLADA)
- Bélarus : partenariat avec l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD)
- Égypte : partenariat avec l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage (SAIDS)
- Éthiopie : partenariat avec SAIDS
- Grèce : partenariat avec l'Agence antidopage de Chypre
- Inde : partenariat avec l'Agence antidopage d'Australie
- Kenya : partenariat avec Antidopage Norvège (ADNO)
- Nigéria
- Russie : partenariat avec UKAD (POLADA et le Centre finlandais pour l'intégrité du sport ont également donné des formations techniques spécifiques)
- Thaïlande
- Ukraine : partenariat avec POLADA
- Ouzbékistan

L'AMA a également continué de travailler avec son groupe de travail ad hoc des ONAD en 2018. Ce groupe, composé d'éminents experts des ONAD nommés sur une base annuelle, s'est réuni deux fois – en

avril et octobre – pour discuter d'enjeux importants touchant la lutte contre le dopage et a formulé des commentaires et des recommandations à la direction de l'AMA.

## Organisations régionales antidopage

En 2018, le programme des ORAD a continué de fournir un mécanisme efficace permettant à l'AMA d'aider des pays plus petits ou moins développés à développer des programmes antidopage. Depuis sa création en 2004, le programme des ORAD s'est traduit par des progrès importants à l'échelle mondiale, aidant les ONAD et les Comités nationaux olympiques (CNO) à s'acquitter de leurs responsabilités en vertu du Code. À la fin de 2018, on comptait 16 ORAD dans 132 pays, y compris :

- Afrique : Six ORAD (46 pays)
- Asie : Cinq ORAD (36 pays)
- Amériques : Trois ORAD (27 pays)
- Europe : Une ORAD (8 pays)
- Océanie : Une ORAD (15 pays)

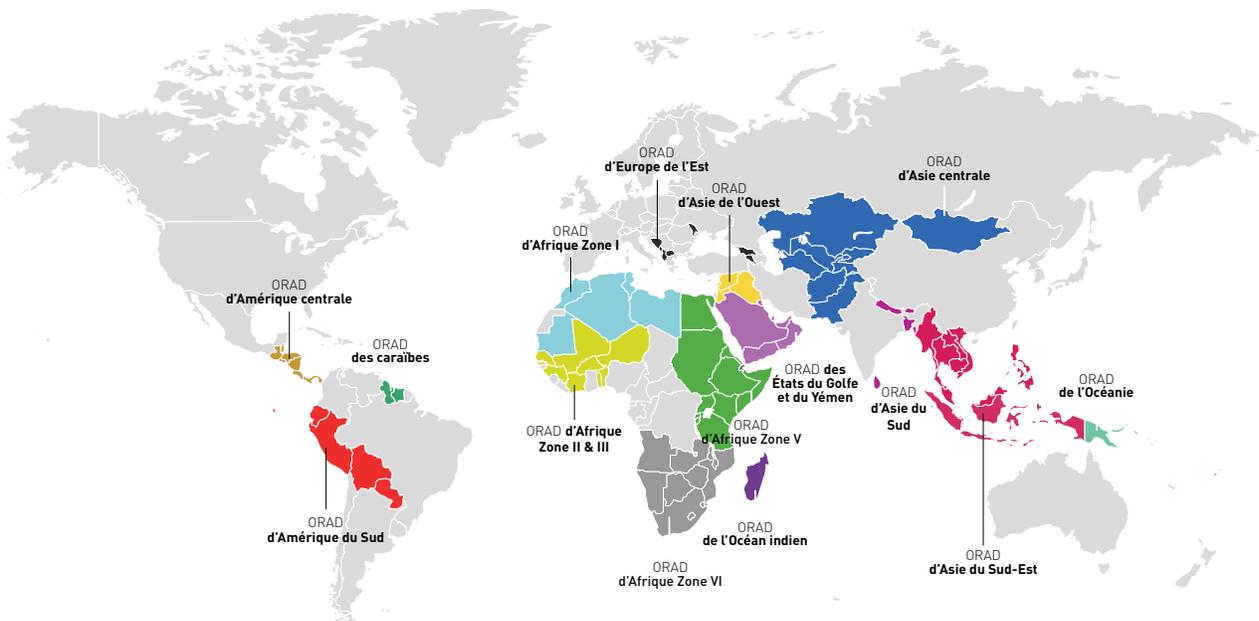
Les bureaux des 16 ORAD sont fournis par le gouvernement ou par le CNO du pays hôte. Le personnel de ces bureaux est composé d'experts antidopage régionaux de premier plan qui assurent la gestion de l'ensemble du programme antidopage de leurs pays membres. Cet appui est crucial pour aider les pays membres à évoluer vers des programmes antidopage de qualité, conformes au Code.

L'AMA continue d'accorder un financement à huit ORAD pour l'emploi de personnes à temps plein.

L'Agence fournit aussi un financement additionnel à deux ORAD pour les aider à combler leurs besoins en personnel, en plus de fournir une subvention à toutes les ORAD en vue des contrôles hors compétition dans leurs pays membres.

Le renforcement des capacités demeure un enjeu central du programme des ORAD. Des séances de formation pour les agents de contrôle du dopage, les responsables de l'éducation et les comités chargés de la gestion des résultats et des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques ont eu lieu pendant toute l'année 2018. Ces formations ont été données par des représentants chevronnés des ONAD et des FI, témoignant de l'importance de la collaboration des OAD et de l'engagement des divers intervenants de la communauté antidopage à se soutenir mutuellement pour protéger le sport propre.

La 5e Conférence des ORAD a eu lieu en avril 2018 à Bangkok, en Thaïlande. Avec l'aide du Conseil olympique d'Asie et des autorités thaïlandaises, plus de 50 participants de l'AMA et des ORAD ont assisté à la conférence, dont les résultats contribuent maintenant à la révision de la stratégie des ORAD.



## Symposium annuel de l'Agence mondiale antidopage

La conformité au Code, le financement et les voix des sportifs ont figuré parmi les thèmes principaux du 14e Symposium annuel de l'AMA qui s'est tenu à Lausanne, en Suisse, en mars 2018. Le Symposium, généralement reconnu comme le rendez-vous le plus important du calendrier de la lutte contre le dopage, a rassemblé près de 900 délégués de la communauté mondiale antidopage pendant trois jours de

présentations, d'entrevues, de discussions en groupe, d'ateliers pratiques et de séances de réseautage. Des représentants de sportifs, de FI, de gouvernements, d'ONAD, d'ORAD, d'OGM, de laboratoires accrédités par l'AMA et d'unités de gestion du Passeport de l'athlète, ainsi que plus de 50 médias et autres intervenants se sont réunis autour du thème « Forger l'avenir du sport propre ».



**LES VISAGES  
DE L'AMA**

### Ying Cui

Responsable, Développement des programmes  
et relations avec les ONAD/ORAD

Année d'embauche : 2005  
Ville natale : Tianjin, Chine



Lorsqu'il s'agit d'exploiter un programme robuste pour le sport propre, de nombreux pays de plus petite taille n'ont pas les ressources nécessaires pour créer leur propre ONAD. C'est là que l'initiative des ORAD entre en jeu. Les ORAD sont d'une grande importance, car elles comblent une lacune dans l'environnement mondial du sport propre en amenant différents pays à mobiliser et à regrouper leurs ressources et leur expertise afin de produire un réel

impact. Mon rôle est d'offrir du soutien et de l'assistance à certaines des ORAD afin qu'elles aident leurs pays membres à développer des programmes antidopage conformes au Code. Il s'agit de s'assurer que le sport est juste pour tout le monde, où que vous habitiez ou concouriez. Dans plusieurs régions du monde, il est vital de travailler tous ensemble pour réaliser cet objectif.





# Conformité au Code

**PRIORITÉ**

## Élaborer et gérer un solide programme de conformité dirigé par l'AMA s'appuyant sur le Standard international pour la conformité au Code des signataires

**Pendant que le programme antidopage va de l'avant dans un esprit de collaboration et de partenariat, les signataires du Code mondial antidopage (le Code) s'engagent à se conformer aux exigences juridiques, techniques et opérationnelles établies dans le Code et les Standards internationaux (les Standards). Cette conformité est nécessaire pour veiller à l'harmonisation, à la coordination et à l'efficacité des programmes antidopage aux niveaux international et national, afin que les sportifs et les autres partenaires puissent profiter des mêmes protections antidopage, où qu'il se trouvent.**

En vertu du Code, l'AMA est responsable de la supervision de la conformité des signataires au Code et aux Standards. Le Code exige également des signataires qu'ils rendent compte de leur conformité à l'AMA.

Immédiatement après l'entrée en vigueur de la plus récente version du Code le 1er janvier 2015, la communauté antidopage, avec le soutien et sous la supervision de l'AMA, a consacré une bonne partie de ses efforts à la mise en œuvre de cette version dans ses règles, règlements, lois et programmes.

### Programme de supervision de la conformité au Code

Pour se préparer à relever les défis futurs, en 2016, l'AMA a commencé à placer une attention particulière sur la mise en place par les signataires du Code de programmes antidopage de qualité et, en réponse à une forte demande des partenaires, sur une supervision étroite de leur conformité. Pour ce faire, l'AMA a lancé en 2016, puis étendu en 2017, un Programme de supervision de la conformité au Code, certifié ISO9001:2015, qui constitue l'examen le plus approfondi des règles et des programmes antidopage ayant jamais eu lieu et dont l'objectif est de renforcer la confiance des sportifs et du public dans la qualité du travail mené par les organisations antidopage (OAD) du monde entier.

La gouvernance du programme est assurée notamment par un Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) externe et un Groupe de travail interne sur la conformité (Groupe de travail). Le CRC fournit des conseils et des recommandations au Comité exécutif, au Conseil de fondation et au Groupe de travail à propos des activités de conformité, de même que dans des cas individuels. Le Groupe de travail est formé de membres du personnel provenant des différents services de l'AMA. Ses activités sont centralisées et coordonnées. Si un cas de non-conformité est relevé, le Groupe de travail entretient un dialogue ouvert avec le signataire concerné et recommande des mesures correctives.

Il apporte au signataire son soutien et son aide afin de lui permettre de résoudre ses problèmes selon un échéancier convenu avant que ces problèmes soient potentiellement soumis au CRC.

Le programme comporte les composantes suivantes :

- 1. Examen des règles antidopage** pour s'assurer qu'elles soient entièrement conformes aux dispositions obligatoires du Code et des Standards.
- 2. Questionnaire sur la conformité au Code :** Ce questionnaire est un outil d'auto-évaluation conçu par l'AMA, en collaboration avec des partenaires, pour évaluer la conformité des signataires aux exigences du Code et des Standards.

En février 2017, l'AMA a envoyé, par voie électronique, le questionnaire sur la conformité au Code à 307 signataires du Code – fédérations internationales (FI) et organisations nationales antidopage (ONAD) – pour qu'ils le remplissent et le retournent. Les signataires devaient, dans un délai de trois mois, répondre à une série de questions et fournir des données en particulier sur leur utilisation du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS), leur budget, leurs contrôles et enquêtes, leur gestion des résultats, leurs

autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), leurs programmes d'éducation, ainsi que leur gestion de la confidentialité des données.

L'AMA a procédé à un examen approfondi des réponses aux questionnaires et produit des rapports individualisés de mesures correctives conçus pour aider chaque signataire à renforcer ses programmes antidopage et à établir des priorités au moyen d'un calendrier d'application des mesures correctives. Les mesures correctives du signataire sont vérifiées et, s'il y a lieu, approuvées par le Groupe de travail.

L'AMA a remis avant juillet 2018 des rapports de mesures correctives à tous les signataires concernés. L'AMA a identifié plus de 10 000 mesures correctives dans ces rapports. À la fin de 2018, les signataires avaient mis en œuvre environ 2 800 mesures correctives.

Vers la fin de 2018, l'AMA a commencé l'élaboration d'un questionnaire sur la conformité au Code spécialement conçu pour les organisateurs de grandes manifestations (OGM). Ce questionnaire sera transmis à l'OGM environ 12 mois avant la tenue de sa manifestation pour assurer la mise en place d'un programme antidopage conforme. Le lancement du questionnaire sur la conformité au Code destiné aux OGM est prévu en 2019 en prévision des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2020 à Tokyo.

**3. Programme d'audit :** L'AMA mène également des audits de conformité en personne auprès des signataires.

Les audits sont menés par des experts de l'AMA dûment formés et par des spécialistes externes de la lutte contre le dopage ayant reçu une formation adéquate, en collaboration avec le signataire, pour revoir en détail tous les aspects du programme antidopage du signataire sur une période de deux ou trois jours. Ces audits comprennent un processus de mesures correctives, par lequel un délai adéquat est accordé au signataire pour mettre en œuvre les améliorations requises de son programme antidopage. Comme pour le questionnaire sur la conformité au Code, le Groupe de travail de l'AMA examine les mesures correctives apportées par les signataires avant d'entreprendre d'autres démarches, si nécessaire.

En 2018, 17 audits ont été effectués, auprès de 10 ONAD (Portugal, Cuba, Bulgarie, France, Kazakhstan, Corée du Sud, Japon, Afrique du Sud, Bélarus et Russie) et de sept FI (gymnastique, judo, luge, hockey sur glace, lutte, patinage et

aviron), et ont permis d'établir un total de 417 mesures correctives. À la fin de 2018, 196 mesures correctives prioritaires avaient été mises en œuvre. Un total de 19 audits sont prévus pour 2019.

**4. Autres sources :** Le questionnaire sur la conformité au Code et les audits sont les deux principaux outils que l'AMA utilise pour superviser et évaluer la qualité des programmes antidopage et leur conformité au Code et aux Standards. Cependant, l'AMA a également conçu un Programme de supervision continue pour superviser divers aspects cruciaux du programme de façon continue au moyen de données provenant d'un éventail de sources, dont le système ADAMS, la base de données de gestion des résultats de l'Agence, les enquêtes, les demandes d'information et tous les autres renseignements obtenus ou reçus afin de superviser la conformité des signataires au Code. Un exemple de supervision continue est la saisie des formulaires de contrôle du dopage (FCD) dans le système ADAMS dans les 15 jours ouvrables. Cet élément est important pour les raisons suivantes :

- Le FCD correspond avec les résultats analytiques rendus par le laboratoire accrédités et met à jour le Passeport biologique du sportif dans ADAMS, ce qui peut donner lieu au déclenchement d'investigations urgentes, y compris des analyses supplémentaires, des contrôles ciblés ou le signalement d'un résultat de passeport anormal.
- L'historique des contrôles du sportif sont mis à jour afin que les autres signataires ayant une autorité de contrôle à l'égard de ce dernier soient au courant des contrôles menés récemment.
- Le FCD permet à l'AMA de remplir sa mission de supervision et de prendre connaissance notamment du niveau et du type de contrôles menés par les signataires.

En mai 2016, le Conseil a adopté une décision rendant obligatoire l'enregistrement par les signataires des FCD dans les 15 jours ouvrables. Auparavant, le niveau d'entrée par les signataires était de 58 %. À la fin de 2018, ce taux avait grimpé à 98 %, ce qui démontre un net progrès.

**5. Soutien continu de l'AMA :** L'AMA fournit assistance et conseils aux signataires pour la mise en œuvre du Code, des Standards et des mesures de conformité, en particulier si le Programme de supervision de la conformité relève des points à améliorer.

## Standard international pour la conformité au Code des signataires

Après une consultation exhaustive et productive de tous les partenaires, le Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS) est entré en vigueur le 1er avril 2018.

Le SICCS, qui a bénéficié d'un soutien important des partenaires au cours de son développement, renforce le Programme de supervision de la conformité de l'Agence et précise :

- les droits et responsabilités des signataires du Code;
- les façons dont l'AMA aide les signataires à être conformes au Code, à le rester ou à le redevenir, le cas échéant;
- un processus pour déterminer la non-conformité et les conséquences, ainsi que les sanctions

adaptées, prévisibles et proportionnées qui peuvent être imposées en cas de non-conformité au Code par les signataires.

En vertu de ce Standard, les signataires du monde entier sont tenus de respecter les normes élevées énoncées dans le Code, de la même manière que doivent le faire les sportifs.

L'AMA a pris l'initiative de s'assurer que les leçons tirées de l'application de ce nouveau Standard soient prises en compte en soumettant le SICCS à la consultation des partenaires en même temps que la révision du Code et des autres Standards. La version finale du SICCS révisé sera soumise à l'approbation du Comité exécutif en novembre 2019 afin d'entrer en vigueur le 1er janvier 2021.

## Signataires non conformes en 2018

En novembre 2015, l'Agence antidopage de Russie (**RUSADA**) a été déclarée non conforme à la lumière des conclusions de la Commission Pound de l'AMA, qui a révélé au grand jour l'étendue du dopage dans le sport en Russie. Depuis, l'AMA, l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) et les experts indépendants de l'Agence ont travaillé sans relâche avec RUSADA pour rebâtir un système antidopage digne de confiance et robuste en Russie et aider RUSADA à redevenir conforme.

En septembre 2018, après que RUSADA et les autorités russes eurent rempli 30 des 31 exigences de la « Feuille de route vers la conformité de RUSADA », qui précisait les critères de rétablissement auxquels RUSADA devait satisfaire avant que le CRC puisse recommander au Comité exécutif de déclarer que RUSADA soit réintégrée dans la liste des signataires conformes, le Comité exécutif, sur recommandation du CRC, a décidé de rétablir la conformité au Code de RUSADA sous réserve d'un audit de suivi de l'AMA et du respect de deux autres strictes conditions :

- RUSADA et le ministre des Sports de la Russie devaient faire en sorte que l'AMA ait accès aux données authentiques du Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL) et aux données analytiques brutes sous-jacentes de l'ancien laboratoire de Moscou au plus tard le 31 décembre 2018.

- RUSADA et le ministre des Sports de la Russie devaient veiller à ce que toute nouvelle analyse des échantillons exigée par l'AMA après l'examen des dites données ait lieu au plus tard le 30 juin 2019.

À la suite de cette décision, l'AMA a accédé aux 24 téraoctets de données (soit plus de 24 millions de documents) du laboratoire de Moscou à la mi-janvier 2019, après avoir lancé une procédure accélérée de non-conformité le 1er janvier 2019 en raison du délai non respecté. L'Agence a également récupéré avec succès 2 262 échantillons à la fin d'avril 2019, bien avant l'échéance du 30 juin. L'AMA procède maintenant à l'identification de toutes les preuves disponibles et aide les diverses FI et autres OAD à monter des dossiers contre les tricheurs.

Ces progrès significatifs réalisés dans la récupération des données et des échantillons du laboratoire de Moscou n'auraient pas été possibles sans la décision du 20 septembre 2018 du Comité exécutif. Le temps a montré que cette décision était la bonne pour le bien des sportifs et du sport propre.

Entre-temps, le soutien fourni par l'AMA et d'autres partenaires a contribué à rebâtir une Agence antidopage russe digne de confiance et robuste.

Outre RUSADA, sur recommandation du CRC :

- En mai 2018, le Comité exécutif a réintégré le **Comité antidopage du Koweït** dans la liste des organismes conformes. Le Comité antidopage du Koweït, déclaré non conforme en septembre 2017 pour avoir omis de fournir à l'AMA l'information demandée attestant de sa conformité, avait rempli les conditions encadrant sa réintégration.
- En septembre, le Comité exécutif a accordé quatre mois au **comité antidopage de la République populaire démocratique de Corée** pour corriger des non-conformités dans la mise en œuvre de son programme de contrôles. Le comité antidopage de la République populaire démocratique de Corée n'a pas corrigé ces non-conformités dans les quatre mois et n'a pas

contesté l'allégation de non-conformité de l'AMA. Il est par conséquent devenu officiellement non conforme le 13 février 2019 (et a été réintégré le 26 juillet 2019).

- En novembre, le Comité exécutif a allégué la non-conformité au Code du **Comité national antidopage du Nigéria** en raison de non-conformités dans la mise en œuvre de son programme de contrôles. Le signataire n'a pas contesté l'allégation de non-conformité de l'AMA et est devenu officiellement non conforme le 11 décembre 2018. Il a subséquemment mis en œuvre des mesures correctives pour corriger sa non-conformité et a été retiré de la liste des signataires non conformes par le Comité exécutif le 21 février 2019.

## Programme des observateurs indépendants

---

Le programme des observateurs indépendants (OI) de l'AMA assure une supervision de la mise en œuvre du Code et des Standards par les OGM. Depuis 2000, le programme des OI a contribué à renforcer la confiance des athlètes et du public lors de grandes manifestations sportives. Les OI supervisent et font rapport sur toutes les phases du processus de contrôle du dopage et de gestion des résultats.

Le programme des OI met l'accent sur la mise en œuvre de programmes de contrôles optimisés pendant de grandes manifestations et appuie les efforts de collaboration entre les comités d'organisation respectifs et les OGM. À compter de 2019, le programme des OI sera davantage intégré au Programme de supervision de la conformité de l'AMA.

En 2018, le programme des OI de l'AMA a été présent à quatre grandes manifestations :

1. Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang, en Corée du Sud
2. Jeux paralympiques d'hiver de Pyeongchang, en Corée du Sud
3. Jeux du Commonwealth sur la Gold Coast, en Australie
4. Jeux asiatiques à Jakarta et à Palembang, en Indonésie

Les rapports produits par les équipes d'OI sont publiés sur le site Web de l'AMA.



# Éducation



**PRIORITÉ**

## Accroître et renforcer l'éducation axée sur la recherche en matière de lutte contre le dopage, notamment en élaborant un Standard international pour l'éducation

**En vertu du Code mondial antidopage (le Code), les programmes d'éducation visent à éviter que l'esprit sportif soit perverti, afin de prévenir l'usage intentionnel ou involontaire de substances et de méthodes interdites. Le service Éducation de l'AMA a développé et mis en œuvre de nouveaux programmes et a réussi à susciter un intérêt accru envers les programmes d'éducation antidopage dans le monde entier.**

### Standard international pour l'éducation

Le nouveau Standard international pour l'éducation (SIE), dont le développement a été approuvé par le Conseil de fondation en novembre 2017, continue d'être peaufiné grâce à l'engagement soutenu de partenaires en lien avec le processus de révision du Code et des Standards 2021. Le SIE contribuera à relever le statut de l'éducation dans la communauté antidopage et, à terme, favorisera une meilleure prévention. De nouvelles lignes directrices sur l'éducation ont également été développées et l'article 18 du Code sera mis à jour pour refléter les modifications correspondantes.

Une recherche approfondie a démontré que pour mieux combattre le dopage et promouvoir le sport propre, il est important de rehausser le profil et la disponibilité d'une éducation efficace dans le monde entier. L'époque est révolue où l'éducation n'était qu'un complément valable, mais facultatif. De plus en plus, il s'agit d'un pilier essentiel et incontournable du programme mondial antidopage.

L'approche générale adoptée pour l'élaboration du Standard est fondée sur des principes. Il a été reconnu qu'une approche strictement technique, comme cela est le cas pour d'autres Standards, ne serait pas appropriée compte tenu du large éventail de cultures et de méthodes d'éducation dans le monde et au sein de la communauté sportive.

Plutôt que de prescrire un contenu, il a été décidé de se concentrer sur quatre domaines clés qui faciliteront une approche efficace de l'éducation :

1. Adopter un langage standardisé pour plus de clarté.
2. Se concentrer sur les principes et les processus de planification, de mise en œuvre, de surveillance et d'évaluation.
3. Définir les rôles et responsabilités des signataires et des partenaires.
4. Prescrire un programme spécifique pour les sportifs soumis à des contrôles.

Un groupe de travail a préparé une première ébauche du Standard, qui a été soumise à la consultation publique en juin 2018 dans le cadre du processus de révision du Code 2021 sur instruction du Comité Éducation de l'AMA. D'autres consultations ont également eu lieu avec des partenaires, y compris lors de la Conférence mondiale 2018 sur l'éducation à Beijing. La deuxième ébauche a ensuite été publiée en décembre 2018 en vue d'autres consultations publiques. Les commentaires ont été pris en compte dans la version finale, qui sera soumise à l'approbation du Comité exécutif lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de novembre 2019.

## Conférence mondiale sur l'éducation

---

La Conférence mondiale sur l'éducation de l'AMA qui s'est tenue à Beijing, en Chine, en octobre 2018, et à laquelle près de 200 participants représentant plus de 70 pays ont pris part, est un autre exemple des efforts déployés par l'AMA pour collaborer avec ses partenaires et recueillir des idées et du soutien auprès des sportifs et d'autres intervenants. Organisée par l'Agence antidopage de Chine en partenariat avec l'Agence antidopage des États-Unis, la conférence a réuni des sportifs et des organisations nationales antidopage (ONAD), des organisations régionales antidopage (ORAD), des fédérations nationales et internationales, des comités nationaux olympiques, des instituts de recherche et des fournisseurs de services.

Sur le thème « Innovation, harmonisation et collaboration », cette conférence a débouché sur la Déclaration de Beijing, qui comprend 10 points.

### Sportifs

1. Les sportifs demeureront au cœur des programmes d'éducation et les éducateurs chercheront des façons de les faire participer à la planification et à la mise en œuvre de ces programmes.
2. Les partenaires continueront à faire entendre les voix des sportifs et les aideront à prendre part aux conversations sur le sport propre.
3. La Charte antidopage des droits des sportifs, notamment la section sur le droit à l'éducation des sportifs, devrait être reconnue et appuyée.

### Éducation sur le sport propre

4. Le Standard international pour l'éducation constitue un grand pas en avant pour l'avenir du sport propre; son élaboration et sa mise en œuvre seront appuyées par les OAD.
5. Le rôle primordial de l'éducation, surtout l'éducation fondée sur les valeurs, dans la lutte contre le dopage et le sport propre sera mis de l'avant.
6. Une approche plus constructive de la lutte contre le dopage sera adoptée; elle s'appuiera sur un langage plus positif et tiendra compte du fait que la grande majorité des sportifs souhaitent concourir dans un contexte de sport propre.
7. Les OAD collaboreront pour faciliter l'accès aux outils éducatifs.
8. Les OAD s'assureront que les initiatives d'éducation sont fondées sur des preuves et comportent des volets de surveillance et d'évaluation.

### Innovation, harmonisation et coopération

9. Les OAD continueront de collaborer pour contribuer aux meilleures pratiques afin de développer des ressources et d'atteindre des objectifs, et de faire avancer l'éducation.
10. Des partenariats avec d'autres organisations (au sein du mouvement pour un sport propre et à l'extérieur) seront établis pour atteindre des objectifs communs.

Après la conférence, un sondage a été envoyé aux participants, et les résultats indiquent que l'événement a été un succès général. Parmi les répondants, 93 % ont déclaré qu'ils participeraient très probablement ou certainement à un événement futur similaire.

## Subventions de recherche en sciences sociales

---

En avril 2018, l'AMA a lancé un appel de candidatures ouvert en vue de son Programme de bourses de recherche en sciences sociales 2019, dont le but précis est de « mesurer l'efficacité des interventions et des stratégies antidopage existantes ».

En tout, l'AMA a reçu 47 propositions de 21 pays, et à la suite d'un processus rigoureux de validation

par le comité d'examen du programme, le Comité Éducation a recommandé le financement de six projets de recherche pour un total de 209 039 \$ US. Cette recommandation a été approuvée par le Comité exécutif en novembre 2018 et une liste de tous les projets approuvés se trouve sur le site Web de l'AMA.

## Plateforme d'apprentissage en ligne de l'AMA (ADeL)

En janvier 2018, l'AMA a lancé officiellement ADeL, la plateforme en ligne de l'Agence qui consolide toutes ses ressources d'apprentissage en ligne sur une seule plateforme :

1. Mallette des médecins du sport
2. CoachTrue
3. Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage (ALPHA)
4. Guide à l'usage des parents
5. Mallette de lancement pour les OAD (Kickstart)
6. Manuel universitaire
7. Sensibilisation à la sécurité informatique (iSAFE)
8. Guide de l'expert du Passeport biologique de l'athlète (PBA)

À la fin de 2018, plus de 20 000 utilisateurs s'étaient inscrits, dont 71 % étaient des sportifs. De plus en plus d'OAD ont également rendu obligatoires quelques-uns de ces cours pour leurs sportifs et leurs entraîneurs en 2018, dont ALPHA et CoachTrue.

En novembre 2018, le comité d'organisation des Jeux Panaméricains et parapanaméricains de Lima 2019 (COPAL) s'est lancé dans la traduction de la Mallette des médecins du sport et de la Mallette de lancement pour les OAD en espagnol dans le cadre d'un projet à long terme contribuant au sport propre. L'objectif est de recommander à tous les membres du personnel de COPAL de suivre les cours pertinents sur ADeL avant de prendre part aux Jeux.

Afin de rendre ADeL et ses cours plus accessibles aux personnes ayant des besoins spéciaux, l'AMA a fait appel à un expert externe en accessibilité pour évaluer la plateforme ADeL actuelle. L'Agence apportera les modifications suggérées par l'expert et poursuivra ses efforts en vue de rendre la plateforme et les cours compatibles avec les Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCAG 2.0).

## Partenariat pour l'éducation — les valeurs sportives dans la classe

Le Groupe de partenariat pour l'éducation, qui comprend l'AMA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le CIO, la Fondation Agitos, le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport et le Comité international pour le Fair Play, a poursuivi ses travaux visant à créer une ressource multidisciplinaire favorisant l'enseignement des valeurs du sport (respect, équité et inclusion) aux élèves de 8 à 12 ans.

Un guide de consultation rapide et 12 cartes d'activité ont fait l'objet d'un projet pilote en 2018

avec 215 enseignants dans 13 pays (Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Cuba, Laos, Liban, Mexique, Nigéria, Espagne, Ukraine, Guinée équatoriale, Grèce et France) par l'entremise du réseau des écoles associées de l'UNESCO. Les résultats ont été excellents : 93 % des enseignants ont déclaré qu'ils recommanderaient les ressources à un pair. Une fois ces ressources finalisées, à terme elles seront disponibles en ligne gratuitement sur le site Web de chacun des partenaires. Le lancement officiel est prévu en octobre 2019 lors de la Conférence des Parties de l'UNESCO à Paris, en France.

### LES VISAGES DE L'AMA

**Kangeun Lee**  
Responsable, Éducation

Année d'embauche : 2016  
Ville natale : Séoul, Corée



Je gère la plateforme d'éducation en ligne de l'AMA, appelée ADeL, qui contribue à respecter le droit de tous les sportifs à l'information. Nous voulons rendre l'éducation sur le sport propre accessible en tout temps pour toutes les personnes associées au sport, quel que soit le lieu ou la langue. En tant qu'agence mondiale, l'AMA doit absolument aider les OAD à traduire les ressources qui permettent d'atteindre davantage de groupes cibles. Personne ne se lance dans le sport avec l'intention

de tricher. L'éducation sur le sport propre consiste à rendre disponible l'information dont les sportifs ont besoin pour prendre des décisions éclairées et éthiques tout en leur posant des questions qui trouvent écho chez eux. Pourquoi pratiquez-vous un sport? Pourquoi, à l'origine, avez-vous pris une raquette ou joué avec un ballon? En grandissant, ma passion était le football, puis j'ai étudié les relations internationales à l'université. Aujourd'hui, j'ai un travail de rêve qui réunit ces deux intérêts.





# Renseignements et enquêtes

**PRIORITÉ**

## **Consolider les capacités de l'AMA pour la collecte de renseignements et les enquêtes, notamment en renforçant le réseau d'enquêtes antidopage et le programme de l'Agence pour les lanceurs d'alerte, « Brisez le silence! »**

La protection du sport propre se diversifie de plus en plus dans le monde entier. La lutte contre le dopage ne se limite plus aux contrôles. Les améliorations apportées à la collecte de renseignement et aux enquêtes ont donné lieu à d'importantes percées, et le service Renseignement et enquêtes de l'AMA a été habilité à mener des enquêtes efficaces sur diverses violations des règles antidopage (VRAD) suspectées dans plusieurs territoires différents.

La première étape a été l'adoption et l'inclusion dans le Code mondial antidopage de nouvelles dispositions qui confèrent à l'Agence le pouvoir d'ouvrir et de mener ses propres enquêtes. Depuis lors, le service Renseignement et enquêtes de l'AMA est à l'avant-garde d'un certain nombre d'enquêtes qui ont produit d'excellents résultats. Au moment où le service se tourne vers l'avenir, sa collaboration continue et renforcée avec les organisations antidopage (OAD) et les forces de l'ordre sera cruciale pour alimenter ce succès.

### **Service Renseignement et enquêtes de l'AMA**

Les activités de renseignement et d'enquêtes de l'AMA jouent un rôle crucial pour lutter contre le dopage.

Il est maintenant pleinement reconnu que la collecte de renseignement et l'adoption d'une approche d'enquête rigoureuse permettront à l'Agence et à ses partenaires de détecter un plus grand nombre de personnes qui tentent de porter atteinte aux valeurs de l'esprit sportif et du franc jeu.

Depuis sa création en octobre 2016, le service Renseignement et enquêtes de l'AMA est passé de 3 à 11 membres (un directeur, trois enquêteurs, trois analystes de données, un responsable de l'information confidentielle, deux coordonnateurs et une assistante).

Afin de traiter avec le plus grand soin et un maximum de sécurité les lanceurs d'alerte qui souhaitent demeurer anonymes, ainsi que les renseignements qu'ils fournissent, l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA a été scindée en deux unités : une unité responsable de l'information confidentielle s'occupant du programme « Brisez le silence! » et des divers lanceurs d'alerte, et une unité d'enquête qui dirige les enquêtes.

L'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA a mis en œuvre un système complexe et exhaustif comprenant des bases de données pour l'unité d'enquête et l'unité responsable de l'information confidentielle, un système de gestion de dossiers et différents logiciels d'analyse.

Afin de conférer davantage d'indépendance au service Renseignement et enquêtes, en mai 2017 le Conseil de fondation a instauré un processus d'examen et d'audit externe indépendant pour assurer la qualité de la conduite et du rendement du service.

#### **Unité responsable de l'information confidentielle et « Brisez le silence! »**

Le responsable de l'information confidentielle doit assurer la gestion et le recrutement de lanceurs d'alerte, conformément à la politique sur les lanceurs d'alerte de l'AMA, ainsi que la création d'un réseau mondial constitué de personnes responsables des lanceurs d'alerte au sein des OAD et des forces de l'ordre.

« Brisez le silence! » est la principale plateforme au moyen de laquelle le service Renseignement et enquêtes recueille les allégations de dopage. Chaque

allégation signalée sur la plateforme est évaluée, analysée et enregistrée dans notre système de gestion. Si le service Renseignement et enquêtes décide de ne pas se saisir du dossier, les allégations sont transmises à nos partenaires internes et externes, à condition que l'informateur y consente. En 2018, l'unité responsable de l'information confidentielle a enregistré 118 dossiers. La plupart (68) ont été transmis à nos partenaires internes et externes pour qu'ils en fassent le suivi.

Créée en 2018, l'unité gère les activités liées aux lanceurs d'alerte. Elle a déjà joué un rôle important dans la saisie de substances interdites améliorant la performance, l'arrestation d'un entraîneur de premier plan et l'identification d'un réseau de dopage impliquant quatre pays. Elle a également entrepris un processus de reddition de comptes qui assurera le suivi de tous les dossiers envoyés aux OAD.

## Réseau de renseignements et d'enquêtes antidopage (RREAD)

Pendant l'année 2018, l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA a poursuivi le développement d'un RREAD et, au début de 2019, a assisté à la troisième réunion annuelle du groupe d'experts du RREAD, organisée par l'organisation nationale antidopage (ONAD) d'Allemagne à Bonn. Outre l'AMA, des représentants de deux fédérations internationales (FI) et de six ONAD ont participé à la réunion et

discuté d'un éventail de moyens par lesquels ce réseau collaboratif peut contribuer à protéger le sport propre. À titre d'exemple, un représentant de l'ONAD d'Autriche a souligné l'excellente collaboration entre l'AMA, les ONAD et les forces de l'ordre d'Allemagne et d'Autriche lors de l'enquête « Opération Aderlass ». La prochaine réunion du RREAD est prévue au printemps 2020.

## Le point sur les enquêtes

En 2018, l'unité d'enquête a mené plusieurs opérations, parmi lesquelles les suivantes :

### Opération SGIL



En novembre 2017, le service Renseignement et enquêtes a pris possession de la base de données du Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL) du laboratoire de Moscou grâce à un lanceur d'alerte. Cette base contient les données sur les contrôles réalisés de janvier 2012 à août 2015 sur plus de 63 000 échantillons individuels, y compris les résultats de la procédure d'analyse initiale effectuée sur les échantillons par le laboratoire de Moscou et les profils stéroïdiens correspondants. Plus de 9 000 échantillons prélevés auprès des sportifs russes ont produit un résultat positif lors de la procédure d'analyse initiale (présence possible d'une substance interdite) mais ont été subséquemment enregistrés comme étant « négatifs » dans ADAMS. Le service a reconstruit la base de données à l'issue d'une analyse forensique, confirmé son authenticité, découvert et analysé son contenu caché et, en décembre et en mars 2018, communiqué de précieux renseignements aux OAD pour compléter leur processus de gestion des résultats (lancé en décembre 2016).

L'année 2018 a été très chargée pour l'Opération SGIL. Le rétablissement de la conformité de l'Agence

antidopage russe (RUSADA) sous réserve de strictes conditions en septembre a été un moment décisif. Cette décision a dénoué l'impasse avec les autorités russes et permis à l'équipe Renseignement et enquêtes de mener des missions couronnées de succès en Russie en janvier et en avril 2019 pour récupérer une copie du SGIL, les données brutes connexes et les échantillons du laboratoire. Ce rétablissement a permis à l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA de fournir aux FI un premier lot de dossiers solides en 2019.

Pour plus de détails sur l'Opération SGIL et les enquêtes sur la Russie, veuillez vous reporter aux pages 34, 35 et 52.

### Guatemala



L'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA a terminé son enquête portant sur l'Agence antidopage du Guatemala (ONAD-GUA). Cette enquête portait sur des allégations selon lesquelles des membres du personnel avaient manipulé l'échantillon d'un sportif afin de produire un résultat d'analyse anormal, puis fourni de fausses preuves à l'instance d'audition. Tout en relevant un certain nombre de non-conformités aux Standards internationaux, l'enquête n'a pas apporté de preuve de manipulation de l'échantillon. Au contraire, l'enquête a établi la présence probable de substances interdites dans l'échantillon du sportif.

Diverses recommandations et un plan de mesures correctives ont été mis en œuvre, après quoi l'ONAD-GUA a corrigé les lacunes relevées.

### Laboratoire de Bucarest



En février 2018, l'AMA a officialisé la suspension temporaire imposée en novembre 2017 au laboratoire accrédité de Bucarest, en Roumanie. Cette décision est le résultat d'une enquête approfondie et couronnée de succès sur des activités contrevenant à un certain nombre de dispositions du Standard international pour les laboratoires (SIL).

Pendant le reste de l'année 2018 et en 2019, le service Renseignement et enquêtes de l'AMA a poursuivi son enquête visant à identifier des entités externes ayant pu ordonner à l'ancien directeur du laboratoire de dissimuler des échantillons. À la fin de la deuxième phase de l'enquête, le service Renseignement et enquêtes de l'AMA était entièrement convaincu d'avoir identifié les principaux acteurs et a communiqué les résultats au Conseil.

L'accréditation du laboratoire a été rétablie en avril 2019, une fois les non-conformités et lacunes corrigées. Le groupe d'experts Laboratoires de l'AMA continuera de superviser les performances de ce laboratoire pour s'assurer qu'il se conforme aux normes élevées de l'AMA.

### Opération Puerto



Amorcée en 2006, l'enquête Puerto s'est terminée en août 2019. Au cours de cette période, un total de 215 échantillons de sportifs pouvant être des clients du Dr Eufemiano Fuentes ont été comparés à l'ADN

extrait des poches de sang et des flacons de sérum saisis par les autorités espagnoles. Au total, 11 sportifs (10 hommes et une femme) ont été identifiés comme étant des clients du Dr Fuentes. Toutefois, le délai de prescription de 10 ans étant écoulé, les noms ne peuvent plus être rendus publics. Le rapport a désormais été remis à la direction de l'AMA.

### Projet Kenya



Le service Renseignement et enquêtes a présenté les conclusions du groupe de travail du projet Kenya en collaboration avec l'Agence antidopage du Kenya (ADAK) et l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU). Le projet s'est penché sur des allégations de dopage largement répandu parmi des coureurs de fond du Kenya afin de mettre sur pied un réseau multipartite équipé pour s'attaquer au problème. Le 27 septembre 2018, lors d'une réunion à Nairobi, le service Renseignement et enquêtes a présenté les conclusions du projet à des représentants de la Fédération kényane d'athlétisme, du ministère des Sports du Kenya, du Pharmacy and Poisons Board du Kenya, du Tribunal des litiges sportifs du Kenya, des forces de l'ordre locales, d'INTERPOL, de l'organisation régionale antidopage Afrique Zone V et de certaines organisations nationales antidopage (ONAD) intéressées, dont celles de la Norvège et du Royaume-Uni, qui ont aidé ADAK à bâtir son infrastructure et déjà eu à traiter de cas mettant en cause des sportifs kényans. Il s'agissait de la première rencontre de ces organisations au même endroit pour discuter du dopage au Kenya. De plus, une nouvelle plateforme permet désormais aux partenaires de discuter des enquêtes en cours et de convenir d'une marche à suivre. Le service Renseignement et enquêtes de l'AMA a joué un rôle de soutien dans ces discussions.



## LES VISAGES DE L'AMA

**Lovena Pavaday**  
Adjointe, Renseignement et enquêtes

Année d'embauche : 2019  
Ville natale : Albion, Maurice



Le service Renseignement et enquêtes est toujours très occupé par de nombreuses enquêtes et par les renseignements que lui transmettent des lanceurs d'alerte. Mon rôle consiste à aider les autres membres de l'équipe afin qu'ensemble nous ayons un maximum d'impact. Ce sont mes premiers pas à l'AMA et c'est un milieu de travail vraiment stimulant — d'une journée à l'autre, je peux enregistrer des dossiers

sur la plateforme « Brisez le silence! », puis faire le suivi d'une recherche pour l'un de nos enquêteurs. J'adore le sport et j'ai joué au badminton dans ma jeunesse. Je suis enchantée de participer aux efforts de protection du sport propre. À mes yeux, l'AMA fait un travail vraiment important et je me réjouis de contribuer à la vision d'un monde où tous les sportifs peuvent évoluer dans un environnement sans dopage.

## Partenariats

La collaboration avec les forces de l'ordre a été un volet important de la mission du service Renseignement et enquêtes pendant toute l'année 2018. Compte tenu de son succès, cette approche continuera d'être privilégiée. Outre l'« Opération Aderlass » mentionnée plus haut, d'autres enquêtes ont profité des efforts coordonnés du service Renseignement et enquêtes et des forces de l'ordre, y compris les suivantes.

### Équipe de biathlon du Kazakhstan

Au début de 2017, la police autrichienne a exécuté un mandat de perquisition visant l'équipe nationale de biathlon du Kazakhstan à Waidring, en Autriche. Elle a saisi un éventail d'équipements dans les chambres d'hôtel et les bagages de l'équipe nationale. Grâce à une excellente coopération, la police autrichienne a partagé ces informations avec le service Renseignement et enquêtes de l'AMA, ce qui a mené en 2018 à la suspension temporaire de neuf sportifs et d'un membre du personnel de soutien de l'équipe nationale.

### Union internationale de biathlon (IBU)

En novembre 2016, l'équipe Renseignement et enquêtes a commencé à recevoir des renseignements confidentiels sur l'IBU et ses relations alléguées avec

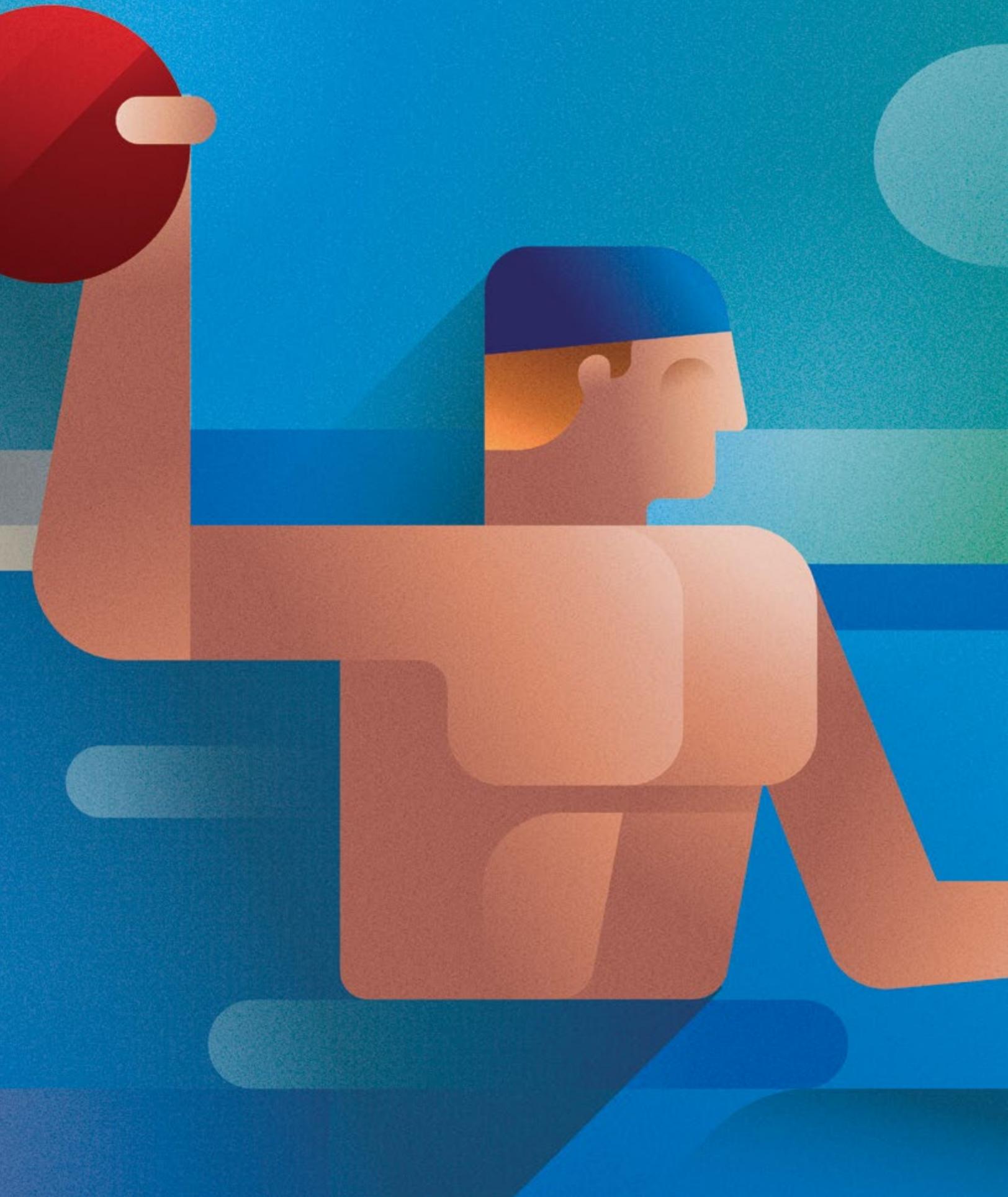
le programme visant à protéger les sportifs russes contre la détection du dopage.

En octobre 2017, l'équipe Renseignement et enquêtes a présenté ses conclusions lors d'une rencontre opérationnelle au siège d'INTERPOL à Lyon, en France, en présence de la police de Norvège et d'Autriche. La police autrichienne a décidé de lancer une enquête criminelle qui a culminé par des perquisitions en Norvège et en Autriche le 10 avril 2018. L'enquête est toujours en cours, et le service Renseignement et enquêtes de l'AMA continue d'appuyer les forces de l'ordre.

### Comité d'examen de la liste de sportifs olympiques de Russie (OAR) invités

Le service Renseignement et enquêtes a appuyé le comité d'examen de la liste de sportifs olympiques de Russie (OAR) invités aux Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang 2018 pour s'assurer que le CIO invite uniquement des sportifs russes n'ayant pas été impliqués dans le système de dopage du laboratoire de Moscou. Le service a compilé toutes les informations recueillies auprès d'un éventail de sources pour permettre au comité de prendre des décisions reposant sur des données probantes.





# Science et médecine

**PRIORITÉ**

## **Approfondir les connaissances scientifiques dans tous les domaines de la lutte contre le dopage, dont la Liste des interdictions, le programme du Passeport biologique de l'athlète et l'évaluation de la prévalence du dopage**

### **PROGRAMME DE RECHERCHE DE L'AMA**

**L'une des contributions les plus importantes et les plus évidentes de l'AMA à l'ensemble de la communauté antidopage dans le monde se fait dans les domaines de la science et de la médecine. Depuis sa naissance en 1999 jusqu'au début de 2018, l'AMA a investi plus de 76 millions de dollars US pour aider les chercheurs à réaliser des percées dans la science de l'antidopage. Ces bourses sont essentielles à la communauté antidopage, car elles augmentent le volume des recherches consacrées au développement et à l'amélioration de techniques de détection de substances et méthodes interdites, à la définition de seuils pour distinguer les voies d'administration permises en compétition ou pour déterminer les niveaux de substances endogènes non physiologiques, à raffiner le Passeport biologique de l'athlète (PBA) et à attirer des équipes de recherche de pointe dans ces domaines. Il est essentiel que la recherche scientifique continue d'avancer dans la bonne direction.**

Après plusieurs années de contraintes budgétaires, l'AMA cherche à nouveau à rehausser son investissement dans des secteurs cruciaux de la recherche antidopage afin qu'elle ait un maximum d'impact sur la protection du sport propre.

En décembre 2017, l'AMA a lancé son appel de candidatures pour les bourses de recherche scientifique 2018. À l'échéance, en février 2018, 81 candidatures avaient été reçues. Ces candidatures ont été étudiées par un groupe d'experts externes indépendants (trois par bourse), puis par un groupe d'examineurs externes et internes (y compris des membres choisis du Comité Santé, médecine et recherche et du service Science et médecine de l'Agence) et, enfin, par le Comité Santé, médecine et recherche vers la fin du mois d'août. En tout, 29 bourses ont été recommandées au Comité exécutif de l'AMA, qui les a toutes approuvées en septembre 2018.

Tous les aspects de la lutte contre le dopage sont renforcés par des partenariats efficaces et c'est particulièrement vrai pour la recherche scientifique. En mai 2018, l'AMA et le Fonds de Recherche du Québec ont signé un protocole d'entente prévoyant l'octroi d'environ 1,6 millions de dollars US [2

millions de dollars CA) sur cinq ans à d'importants projets de lutte contre le dopage, en commençant par un appel de candidatures conjoint pour des projets de recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle. Cet appel spécial à projets, lancé en mai 2018, prévoyait le soutien d'au moins trois projets d'une valeur totale d'environ 725 000 \$ US. Ces fonds s'ajoutent au budget annuel de l'AMA alloué à la recherche, qui s'élevait en 2018 à 1,5 million de dollars US.

L'AMA a également reconnu l'intérêt d'appuyer le développement de tests de dépistage à partir de gouttes de sang séché pour les contrôles d'usage et a ainsi intensifié la collaboration dans ce domaine stimulant avec le Comité international olympique, l'Agence de contrôles internationale, les organisations nationales antidopage (ONAD) de la Chine, du Japon et des États-Unis, ainsi que d'autres OAD. D'importants investissements se poursuivent dans le développement d'approches de type « — omique » (p. ex., génomique, protéomique) en vue de découvrir des biomarqueurs qui serviront à révéler le dopage directement ou qui seront intégrés aux différents modules du PBA.

## Liste des substances et méthodes interdites

---

La Liste identifie les substances et les méthodes interdites en compétition, hors compétition et dans certains sports. Elle est divisée entre les substances qui sont interdites en tout temps et celles qui sont interdites pendant la période de compétition. Le processus annuel de révision de la Liste est dirigé par l'AMA. Il commence par une rencontre initiale en janvier et se conclut avec la publication de la Liste le 1er octobre. Dans le cadre de cet important exercice de consultation, le groupe d'experts Liste de l'AMA recueille de l'information, distribue une Liste préliminaire aux partenaires et tient compte des commentaires de ces derniers au moment de réviser la version préliminaire. La liste est ensuite examinée par le Comité Santé, médecine et recherche de l'Agence.

Ce comité formule ensuite des recommandations au Comité exécutif, qui approuve la Liste lors de sa réunion du mois de septembre. L'AMA a publié la liste 2019 en septembre 2018 et celle-ci est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. L'Agence a publié simultanément une note explicative sur les principales modifications apportées à la Liste 2018 et au programme de surveillance. La liste, un résumé des modifications et notes explicatives et le Programme de surveillance 2019 sont disponibles sur le site Web de l'AMA en plusieurs langues.

## Prévalence du dopage

---

La prévalence du dopage dans diverses disciplines sportives, ainsi que dans divers pays, a fait l'objet de beaucoup de conjectures dans la littérature scientifique et dans les médias. Pour élaborer les futures stratégies antidopage et évaluer l'impact des politiques antidopage, il est essentiel de déterminer la prévalence du dopage. Le groupe de travail ad hoc sur la prévalence de l'AMA a ciblé les Jeux du Commonwealth d'avril 2018, sur la Gold Coast, en

Australie, comme première occasion de préciser et de valider une méthode de sondage qui, combinée à d'autres outils, peut servir à une évaluation périodique de la prévalence du dopage de façon économique, simple et non intrusive. Ce travail se poursuit et plusieurs autres grandes manifestations en 2019 accueilleront des équipes de collecte de données afin de faire progresser le développement d'outils d'évaluation de la prévalence.

## Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

---

Le processus d'AUT permet aux sportifs de faire approuver l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite afin de traiter un problème de santé légitime. Il fait partie intégrante du sport d'élite et est très largement accepté par les sportifs, les médecins et les partenaires du mouvement antidopage. Le Standard international pour l'AUT (SIAUT) établit un cadre rigoureux pour l'évaluation et l'approbation potentielle des AUT. Une révision du SIAUT a commencé en 2018 dans le cadre de l'ensemble du processus de révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux.

En 2018, un total de 2 891 nouvelles AUT approuvées ont été enregistrées dans ADAMS (par rapport à 3 563 en 2017). Le nombre d'AUT enregistrées dans ADAMS était en progression constante ces dernières années en raison des efforts accrus de l'AMA en matière de supervision de la conformité, et cette baisse est probablement un ajustement à la suite des efforts administratifs accrus des dernières

années. Les ONAD sont les OAD les plus actives, avec 79 % de toutes les AUT enregistrées. Les fédérations internationales (FI) en ont enregistré 19 %, les organisateurs de grandes manifestations (OGM), 1,3 %, les organisations régionales antidopage (ORAD), 0,1 % et les autres intervenants (comme les confédérations), 0,6 %. L'AMA filtre toutes les AUT en se basant sur la priorisation des risques. Les comités d'AUT de l'AMA ont mené sept examens d'AUT en 2018, cinq de sa propre initiative et deux à la suite de demandes de sportifs.

Afin d'assurer un processus d'évaluation des AUT harmonisé et de qualité, le service Science et médecine de l'AMA, de concert avec des experts mondiaux, met régulièrement à jour les Lignes directrices, qui sont publiées sur notre site Web. Ces documents aident les comités d'AUT à évaluer les AUT associées à des conditions médicales précises et à établir les exigences à satisfaire à l'égard des demandes d'AUT.

## Programme du passeport biologique de l'athlète (PBA)

Le principe du PBA est basé sur le suivi au fil du temps de variables biologiques sélectionnées (biomarqueurs de dopage) qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle des substances et méthodes de dopage au moyen d'analyses.

En 2018, 119 FI et ONAD ont utilisé le PBA pour créer des programmes antidopage stratégiques. L'AMA s'est engagée à prendre en charge le développement de cet outil et à en exploiter le vaste potentiel.

En novembre 2018, l'AMA et la Fédération italienne de médecine sportive (FMSI) ont co-organisé un important symposium pour la communauté antidopage à Rome, en Italie, dans le but d'harmoniser les pratiques et d'échanger des connaissances à l'appui du PBA. Ce symposium a confirmé l'importance du PBA comme mesure efficace de lutte contre le dopage dans le sport et a confirmé la nécessité d'assurer un suivi efficace des passeports suspects, d'intégrer le PBA aux divers volets des programmes antidopage et d'améliorer l'efficacité de la communication entre les partenaires.

Le développement de nouveaux biomarqueurs se poursuit pour divers modules du PBA. Un groupe de travail sur le module endocrinien a recommandé la poursuite du développement d'un facteur de croissance analogue à l'insuline-1 (IGF-1) comme biomarqueur longitudinal de l'hormone de croissance (GH), conjointement à la mesure longitudinale d'un autre biomarqueur sensible à la GH, le propeptide N-terminal du collagène de type III (P-III-NP).

Dans le prolongement des recommandations de 2017 des groupes de travail ad hoc d'experts sur les biomarqueurs de dopage pour le PBA, un projet a été lancé au début de 2018 en vue d'identifier des marqueurs capables de différencier les effets de l'altitude de ceux de l'utilisation d'agents stimulant l'érythropoïèse. Plusieurs autres projets de recherche pour le développement du PBA ont été approuvés ou lancés en 2018, y compris la validation des marqueurs du volume plasmatique et l'utilisation d'outils d'apprentissage machine pour mieux détecter le dopage à l'EPO dans les échantillons sanguins prélevés dans le cadre du PBA.

De nouveaux critères d'évaluation des programmes de PBA conformes ont été approuvés en novembre 2018 et obligent les OAD à planifier en moyenne au moins trois contrôles sanguins aux fins du PBA par année pour tous les sportifs qui pratiquent un sport ou une discipline dont le niveau minimal d'analyse (NMA) pour les agents stimulants de l'érythropoïèse est de 30 % ou plus et qui font partie du groupe cible de sportifs soumis aux contrôles de l'OAD. Ces nouveaux critères permettront une meilleure utilisation du PBA par les OAD et faciliteront la surveillance de la conformité.

Un nouveau document technique a été rédigé et approuvé en 2018 sur les exigences et procédures des Unités de gestion du Passeport de l'athlète (UGPA) entrées en vigueur en mars 2019. Ce document technique vise à s'assurer que les pratiques de l'UGPA sont harmonisées à l'échelle mondiale par l'adoption d'un processus d'approbation de l'UGPA par l'AMA, ce qui facilitera la supervision continue de la gestion des passeports par les UGPA approuvées.



**LES VISAGES  
DE L'AMA**

### Osquel Barroso

Directeur adjoint principal,  
Science et médecine

Année d'embauche : 2007  
Ville natale : La Havane, Cuba



Je supervise toutes les activités de l'AMA touchant les laboratoires, y compris la rédaction des documents réglementaires pertinents, la mise en œuvre du processus d'accréditation des laboratoires, puis la supervision de leur performance. Il y a plus de 30 laboratoires accrédités dans le monde et chacun d'eux est différent. La diversité des cultures, des langues et des contextes économiques et politiques rend mon travail toujours intéressant. D'un côté, nous sommes l'organisme mondial de réglementation antidopage chargé d'élaborer et d'appliquer des règles afin que les laboratoires respectent des normes élevées, notamment en

imposant des sanctions, s'il y a lieu; de l'autre, l'AMA et les laboratoires ont des intérêts et des buts communs, tels que la grande qualité et le caractère innovateur des travaux d'analyse. Par conséquent, nous travaillons en collaboration avec, et non contre, les laboratoires. Les règles s'appliquent à tous, mais nous sommes conscients que chaque laboratoire est unique et a ses propres défis à relever. La clé, c'est la qualité de la communication et de la collaboration — nous ne voulons pas être perçus comme un adversaire, mais bien comme un partenaire. C'est l'attitude que j'essaie de refléter.

## PRIORITÉ

## Rehausser la performance des laboratoires accrédités par l'AMA

Le système de contrôles antidopage à l'échelle mondiale s'appuie sur un réseau de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons, communiquent les résultats d'analyse (résultats négatifs, anormaux, atypiques et données du PBA) et saisissent l'information dans ADAMS. Un système de contrôles robuste et fiable permet à la communauté antidopage d'identifier les tendances du dopage et des activités liées aux contrôles, mais aussi d'apporter une aide plus efficace aux OAD dans la mise en œuvre de programmes de contrôles. Par le renforcement constant de son processus d'accréditation des laboratoires, l'AMA obtient des résultats de grande qualité.

En novembre 2017 et en mai 2018, le groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires, qui avait reçu comme mandat de revoir l'état actuel de l'accréditation par l'AMA des laboratoires antidopage, a présenté ses conclusions et recommandations au Conseil de fondation. En bref, le groupe de travail a conclu que le fait de s'assurer que tous les laboratoires accrédités par l'AMA atteignent le plus haut niveau de qualité possible est une exigence absolue. Aussi difficile la suspension ou la révocation de l'accréditation soit-elle pour un laboratoire et ses partenaires, les laboratoires qui ne peuvent pas atteindre ces standards élevés ne peuvent pas faire partie de l'élite formée par les laboratoires accrédités par l'AMA. Parallèlement, le processus d'accréditation et d'évaluation de la qualité de l'AMA doit être équitable et transparent.

Pour trouver la meilleure façon d'aller de l'avant, l'AMA et la communauté de laboratoires accrédités doivent travailler de concert pour donner à chaque laboratoire accrédité les meilleures chances de succès.

Le processus de révision continue du Standard international pour les laboratoires (SIL) s'est poursuivi en 2018 et, après de multiples réunions et deux phases de consultation avec les laboratoires accrédités et autres partenaires de l'AMA, le SIL révisé (v.10.0) a été présenté au Comité exécutif en novembre. Une phase additionnelle de consultation a ensuite eu lieu de décembre 2018 à mars 2019. Le Standard révisé a été approuvé par le Comité exécutif en mai 2019 et entrera en vigueur le 1er novembre 2019.

En outre, en 2018 :

- Le laboratoire de **Bloemfontein** (Afrique du Sud) a été réintégré en septembre dans le réseau des laboratoires accrédités par l'AMA.
- Les laboratoires du **Caire** (Égypte) et de **Nairobi** (Kenya) ont été approuvés en mars et en août, respectivement, pour les analyses sanguines du PBA.
- Le laboratoire de **Bucarest** (Roumanie) a été suspendu en février et celui de **Stockholm** (Suède) a été partiellement suspendu en novembre pour la méthode par spectrométrie de masse des rapports isotopiques.
- Les laboratoires de **Lisbonne** (Portugal) et de **Bogota** (Colombie) ont vu leurs accréditations révoquées en octobre et novembre respectivement.





# Contrôles

En vertu du Code mondial antidopage (le Code), des contrôles sont effectués par les organisations antidopage (OAD) – y compris les organisations nationales antidopage (ONAD), les fédérations internationales (FI) et les organisations responsables de grandes manifestations (OGM) – afin de comparer les échantillons d'urine et de sang des sportifs à la Liste des substances et méthodes interdites (la Liste).

Tout sportif peut être tenu de fournir un échantillon à tout moment et en tout lieu par une organisation antidopage ayant autorité pour le soumettre à des contrôles. Bien que l'AMA ne soit pas une agence chargée des contrôles, elle est autorisée, en vertu du Code, à effectuer des contrôles dans des circonstances exceptionnelles, notamment pour faciliter la collecte de renseignement, les enquêtes et la vérification de la conformité.

## Statistiques antidopage

Chaque année, l'AMA publie deux rapports de statistiques présentant une synthèse des données reçues de la part des OAD et des laboratoires accrédités.

Le Rapport sur les données de contrôles antidopage 2017 résume les résultats de tous les échantillons analysés dans les laboratoires accrédités par l'AMA et enregistrés dans ADAMS en 2017. Le rapport présente

les données d'analyse des échantillons d'urine prélevés en compétition et hors compétition, des échantillons sanguins ainsi que des échantillons sanguins prélevés dans le cadre du PBA, de même que les résultats d'analyse anormaux (RAA) et les résultats d'analyse atypiques (RA) subséquents. Les principales données figurent dans le tableau ci-dessous, y compris des comparaisons avec l'année 2016.

	Nombre total d'échantillons*	Urine (U)	Sang (B) PBA	EC (U+S)	HC (U+S)	RAA	% d'écart
2016	328 738	277 267	23 298	28 173	138 872	161 693	4 822
2017	351 180	294 291	27 759	29 130	151 380	170 670	4 596
Augmentation (%)	6.8%	6.1%	19.1%	3.4%	9.0%	5.6%	-4.7%

\* Selon les résultats déclarés et non déclarés dans ADAMS.

Ces données ne provenant pas d'ADAMS sont issues essentiellement de programmes de contrôles d'organismes professionnels et universitaires gérés par des organisations nord-américaines non signataires du Code (par ex., la National Collegiate Athletic Association (NCAA) ou certaines ligues sportives professionnelles), mais qui ont recours aux services de laboratoires accrédités par l'AMA en Amérique du Nord. Ces programmes, dont les contrats comportent des clauses de confidentialité, ne prévoient pas la déclaration de données individuelles dans ADAMS. Cela permet les comparaisons d'une année à l'autre de l'ensemble des contrôles effectués par les laboratoires accrédités.

En complément du Rapport annuel sur les données de contrôles, l'AMA a publié en avril 2018 son Rapport 2016 sur les violations des règles antidopage (VRAD), qui fait état des cas de dopage commis dans le sport au niveau mondial en 2016. Ce rapport fait état d'un total de 1 595 VRAD, impliquant des personnes de 117 nationalités et de 112 sports différents, pendant l'année 2016. Sur ce total, 1 326 VRAD provenaient de RAA (83 %). Le reste provient d'enquêtes et de renseignement et implique 248 violations commises

par des sportifs et 21 par des membres du personnel d'encadrement.

Ensemble, le Rapport annuel sur les données de contrôles antidopage et le Rapport annuel sur les VRAD constituent un ensemble complet de statistiques antidopage qui soutiennent fortement les efforts de la communauté antidopage visant à protéger les sportifs propres du monde entier.

## Document technique pour les analyses spécifiques par sport

Le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) de l'AMA est entré en vigueur en janvier 2015. Il définit les niveaux d'analyse minimum pour des substances interdites qui ne sont pas incluses dans une analyse d'urine standard, mais qui sont essentielles au dépistage. Ces substances sont notamment les agents stimulant l'érythropoïèse

(ESA), l'hormone de croissance (GH) et les facteurs libérateurs de l'hormone de croissance (GHRF). Le DTASS est un élément de la mise au point d'un plan de répartition des contrôles robuste et complet, comme l'indique le Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE).

## Comparaison 2015-2018

Une comparaison entre les données de 2018 et les données de chacune des années qui ont suivi l'entrée en vigueur du Document technique en 2015, provenant

d'ADAMS, révèle une nette augmentation du nombre d'autorités de contrôle (AC) qui procèdent désormais à des contrôles des ESA, de la GH et des GHRF.

### Analyse des ESA

ESA	ESA Urine	ESA Sang	RAA Urine	RAA Sang	RAA Total	Nbre de sports	Nbre d'AC
2018	47 955	4 792	61	16	77	118	229
2017	44 322	4 531	56	29	85	116	220
2016	43 246	3 464	44	22	66	108	212
2015	32 999	3 219	45	1	46	94	183

### Analyse de la GH

Analyse de la GH	Isoformes de la GH	Biomarqueurs de la GH	RAA	Nbre de sports	Nbre d'AC
2018	15 487	8 755	2	99	137
2017	13 474	7 008	0	90	124
2016	11 555	5 983	6	68	111
2015	11 082	2 182	4	74	103

## Analyse des GHRF

GHRF (GHRH/GHS/GHRP)	GHRF Urine	RAA	N <sup>bre</sup> de sports	N <sup>bre</sup> d'AC
2018	60 964	21	124	231
2017	57 869	19	119	218
2016	42 730	15	111	207
2015	21 654	14	88	145

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en vertu du DTASS, la mise en œuvre d'un module hématologique du PBA est obligatoire pour les sports/disciplines dont le niveau

minimum d'analyse (NMA) pour les ESA selon le DTASS est de 30 % ou plus.

## Collaboration accrue entre les ONAD et les FI

Dans le cadre du Programme de supervision de la conformité de l'AMA et de l'audit de FI et d'ONAD, il est encourageant de constater une intensification de la collaboration entre les FI et les ONAD dans la mise en œuvre de programmes de contrôles visant les sportifs pour lesquels elles partagent l'autorité de contrôle.

Cela comprend :

- le partage de données du Passeport biologique de l'athlète (PBA);
- la coordination de la sélection des sportifs qui feront partie de leur groupe cible de sportifs soumis à des contrôles;
- le partage de ressources concernant les contrôles hors compétition et des discussions pour identifier les périodes à risque;
- des discussions pour s'assurer que les sportifs de pointe sont soumis à un niveau approprié de contrôles hors compétition avant les grandes manifestations.

## Groupe de travail pour la collecte de renseignement et les contrôles avant les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang 2018

En vue des Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang 2018, le Comité international olympique (CIO) a établi, en partenariat avec l'AMA, un groupe de travail antidopage afin de réitérer l'importance de soumettre à des contrôles intelligents et intensifs les sportifs susceptibles d'y participer et potentiellement à plus haut risque avant la tenue des Jeux, à la faveur d'une concertation de toutes les organisations antidopage (OAD) concernées à l'échelle nationale et internationale.

Le groupe de travail se composait des membres suivants : le Service antidopage de l'Association

générale des fédérations internationales de sports (AGFIS), qui a assuré le secrétariat, l'Agence antidopage du Danemark (ADD), le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), l'Agence antidopage du Japon (JADA), l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD), l'Agence antidopage des États-Unis (USADA) et l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF) à titre d'observateur.

Le groupe de travail a eu plusieurs retombées importantes, notamment la formulation de 2 882 recommandations de contrôles concernant 1 062

sportifs de 36 pays, dont 80 % ont été mises en œuvre par les FI et les ONAD. De plus, le groupe de travail a examiné le cas de tous les sportifs russes figurant sur la liste longue du CIO, qui contient tous les sportifs ayant satisfait aux exigences de qualification pour participer aux Jeux, et fourni des recommandations de contrôles précises à l'Agence antidopage de Russie (RUSADA), qui ont toutes été mises en œuvre.

L'application des recommandations a donné lieu à neuf résultats d'analyse anormaux (RAA), répartis entre cinq sports différents et six nationalités. Si

certains des RAA ont pu découler de la mise en œuvre de contrôles par une FI ou une ONAD, les résultats montrent que le groupe de travail a réussi à identifier des athlètes à risque.

Un groupe de travail similaire est prévu pour les Jeux olympiques d'été 2020 à Tokyo, que l'AMA appuiera, alors que d'autres organisations, comme la Fédération des Jeux du Commonwealth, ont également formé des groupes de travail en prévision de leurs grandes manifestations.

## Flacons

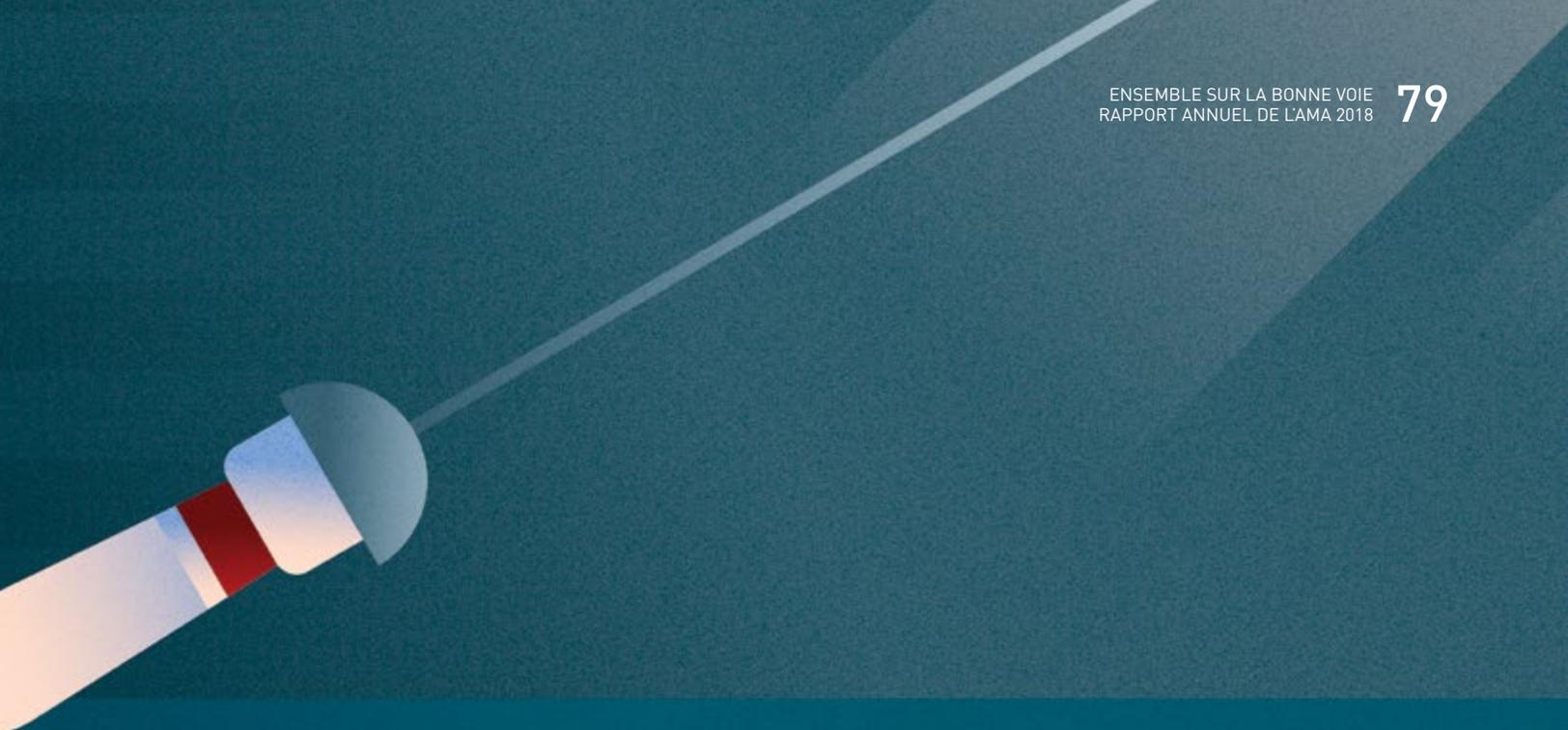
---

Au début de 2018, l'AMA a appris que certains flacons de sécurité du fabricant suisse Berlinger Special AG étaient susceptibles d'être ouverts manuellement sans laisser de traces et que certains se brisaient dans certaines conditions. À la suite d'une enquête, l'AMA a recommandé aux OAD et aux laboratoires de prendre des mesures appropriées et nécessaires pour assurer l'intégrité du processus de contrôle du dopage. De plus, l'AMA a subséquemment amendé le Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE) pour renforcer le processus.

Les fabricants de flacons de sécurité sont responsables de la conception, des tests, de la distribution et de la surveillance de l'équipement qu'ils produisent. Chaque OAD est libre de choisir l'équipement de prélèvement d'échantillons qu'elle utilise, dans la mesure où cet équipement répond aux exigences du SICE. Le resserrement des critères du SICE renforcera encore les exigences de qualité relatives à l'équipement de prélèvement des échantillons.





An illustration of a lighthouse beam of light extending from the left side of the page towards the top right. The beam is a thin, light-colored line. The lighthouse itself is partially visible on the left, with a white body, a red band, and a grey top. The background is a dark teal gradient.

## **Gestion de l'information et des données**

**PRIORITÉ****Faire en sorte que le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) « prochaine génération » fonctionne bien techniquement et de manière sécurisée, à l'appui du système mondial antidopage**

**L'AMA est responsable de la coordination et de la supervision des activités antidopage dans le monde et doit aider ses partenaires à mettre en œuvre le Code mondial antidopage (le Code). À cette fin, par un processus continu de collaboration et de partenariat, l'AMA a instauré et mis à niveau le système ADAMS.**

ADAMS est un système en ligne sûr et gratuit, qui centralise les données relatives au contrôle du dopage, telles que la localisation des sportifs, les contrôles antérieurs, les résultats de laboratoires, le Passeport biologique de l'athlète (PBA), les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et l'information sur les violations des règles antidopage (VRAD). En centralisant cette information et en fournissant aux organisations antidopage (OAD) des moyens de planifier et de gérer leurs activités, ADAMS relie la communauté antidopage et permet un partage des données entre les OAD dûment autorisées.

En 2017, d'importantes mises à niveau de l'infrastructure sous-jacente d'ADAMS ont jeté les bases d'une refonte complète du système afin de mieux servir l'ensemble des sportifs et des partenaires du mouvement antidopage. Centrée autour du système ADAMS « prochaine génération », la refonte met l'accent sur l'amélioration de la mobilité, de la connectivité, de la fiabilité, des performances et de la convivialité générale du système. Toutes les nouvelles fonctionnalités d'ADAMS mettent également l'accent sur la confidentialité, la sécurité de l'information et la transparence pour les utilisateurs. En 2018, la planification et le développement de ce nouveau système ont été axés sur une toute nouvelle application de localisation des sportifs (Athlete Central), ainsi que sur la conception et les spécifications d'un nouveau système de contrôle du dopage sans papier et sur le développement de nouveaux outils améliorés de planification des contrôles pour les administrateurs des OAD.

Les commentaires recueillis auprès des sportifs en 2018 ont clairement fait ressortir la nécessité de créer une application plus intuitive qui facilite la tâche des sportifs pour se conformer aux exigences de transmission rapide et exacte des informations sur leur localisation. Avant d'amorcer le développement de l'application, les commentaires de près de 2 500 sportifs ont été recueillis et ont guidé les

spécifications du nouveau système. La majeure partie du développement a été terminée en 2018 et, une fois l'application disponible, elle comprendra des fonctionnalités en 20 langues et des technologies intelligentes comme des recommandations d'adresses basées sur l'emplacement, en plus d'offrir des performances améliorées aux sportifs et de meilleures données de localisation pour les OAD afin de favoriser l'efficacité des contrôles hors compétition.

Comme « Athlete Central », le nouveau système de contrôle du dopage sans papier de l'AMA a été projeté et est entré en production en 2018. Une solution de contrôle du dopage sans papier, mise gratuitement à la disposition des OAD, est susceptible non seulement de rehausser la confiance des sportifs envers le processus de contrôle du dopage, mais également d'améliorer l'intégrité et l'exactitude des données saisies dans ADAMS, de réduire les erreurs humaines, d'accélérer le processus tout en le rendant plus normalisé pour les sportifs, et d'améliorer la sécurité des renseignements personnels des sportifs. L'année 2018 a également été marquée par le développement de spécifications et d'exigences en vue de l'établissement d'un nouveau centre de contrôles permettant aux OAD de consulter un tableau de bord leur indiquant où elles se trouvent dans l'exécution de leur programme de contrôles et dans leur conformité au Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS).

L'année 2018 a également vu l'introduction de fonctions et de protocoles de sécurité améliorés pour le système ADAMS, y compris l'envoi de notifications automatiques aux utilisateurs d'ADAMS en cas d'activité atypique dans leur compte, le chiffrement des données au repos (en plus du chiffrement des données en transit), la journalisation et la surveillance améliorées de la détection des intrusions et le renforcement des contrôles d'accès et d'authentification, y compris l'amélioration de la supervision et de la gestion des utilisateurs, l'authentification à deux facteurs et l'expiration ou le verrouillage de session.

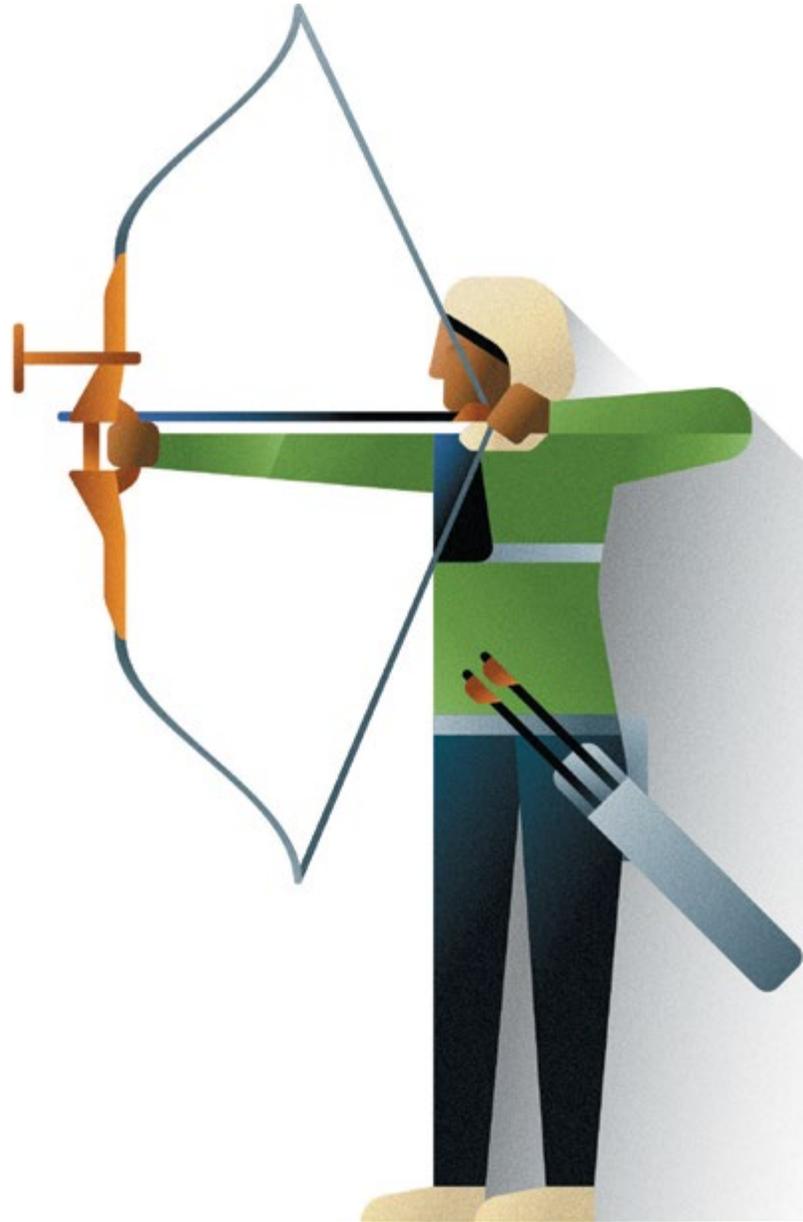
## Confidentialité des données

Les atteintes à la protection des données sont une menace réelle et présente pour la plupart des organisations, et l'AMA n'y fait pas exception. Dans tout ce qu'elle entreprend, l'AMA prend très au sérieux les enjeux liés à la confidentialité et à la sécurité de l'information. Après la publication du Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP) révisé en juin 2018, et en réponse aux demandes d'aide de ses partenaires, l'AMA a développé et amélioré plusieurs outils pour aider les OAD à comprendre et à respecter les nouvelles exigences en matière de confidentialité.

L'AMA a ainsi élaboré des lignes directrices sur la protection des renseignements personnels pour accompagner le SIPRP, y compris plusieurs modèles à l'intention des OAD. Des modèles existants tels que le formulaire de contrôle du dopage, les demandes d'AUT, la Notice d'information du sportif et le formulaire de consentement du sportif ont également été mis à jour sur la base du SIPRP révisé.

En parallèle, l'AMA a ouvert la voie au développement de nouvelles ressources de formation, disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Agence, visant à sensibiliser tous les membres de la communauté antidopage à la confidentialité et à la sécurité de l'information.

Toujours en 2018, l'AMA a procédé à une révision complète et à une mise à jour de ses politiques et procédures internes en matière de confidentialité et de sécurité de l'information. Elle entend ainsi suivre l'évolution de ce domaine et être en mesure de réagir aux nouvelles menaces.



### LES VISAGES DE L'AMA

#### Fatimata Ndiaye

Responsable, Système d'administration  
et de gestion antidopage (ADAMS)

Année d'embauche : 2013  
Ville natale : Saint-Louis, Sénégal



ADAMS est la base de données en ligne dans laquelle sont entreposées les informations concernant les sportifs dans le système antidopage. Le projet qui m'occupe principalement à l'heure actuelle, Athlete Central, consiste à moderniser notre application classique de saisie des informations de localisation afin de la rendre plus conviviale pour les sportifs. Un groupe choisi d'OAD et de sportifs participe actuellement à la phase des tests bêta de cette application, qui sera lancée plus tard en 2019. La gestion d'ADAMS fait appel à la collaboration de nombreux services

au sein de l'AMA, notamment le service juridique, le service des Technologies de l'information, et les services Éducation et Science, en plus de partenaires externes comme les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage. La raison d'être d'ADAMS est essentiellement de protéger les sportifs des personnes qui choisissent de flouer le système. Je suis fière de mon travail et j'essaie toujours d'incarner la mission de l'AMA, soit aider les sportifs à jouer franc jeu et à donner leur pleine mesure de façon juste et honnête.



# Revue financière 2018



## Financement

**PRIORITÉ**

### Obtenir du financement privé pour assurer la viabilité continue de l'AMA compte tenu de son rôle grandissant

Pour une organisation comme l'AMA, de nombreux facteurs doivent être réunis pour avancer dans la bonne direction : la bonne vision, la bonne expertise, les bons partenariats avec un éventail de parties intéressées et, bien entendu, un financement adéquat.

Entre 2012 et 2016, le budget de l'AMA a connu une légère hausse à 28,3 millions de dollars US, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,4 %. Pendant la même période, les activités, engagements et responsabilités de l'AMA ont considérablement augmenté et certaines d'entre elles, notamment le renseignement et les enquêtes, ont commencé à puiser dans les ressources d'autres activités clés. Par exemple, le budget alloué à la recherche scientifique a atteint en 2006 un record de 6,6 millions de dollars US avant de chuter à 1,9 million de dollars US en 2017.

En novembre 2016, le Conseil de fondation s'est entendu sur la nécessité de renforcer la capacité de l'Agence d'agir à titre d'organisme de réglementation du dopage dans le sport à l'échelle mondiale. En effet, il a été déterminé que, essentiellement, l'AMA doit assurer l'harmonisation des règles et règlements antidopage (en ce qui a trait au Code mondial antidopage, aux Standards internationaux et aux politiques) et doit également être mieux équipée pour superviser la conformité de toutes les organisations antidopage (OAD) à ces règles et règlements. En conséquence, en 2017, la direction de l'AMA a établi un plan budgétaire précisant les ressources financières et humaines qui seraient nécessaires pour améliorer et lancer de nouveaux efforts (décrits ci-dessous) dans le but de répondre aux attentes du Conseil.

En novembre 2017, le Conseil a approuvé une hausse du budget 2018 de 8 % et en mai 2018, il a approuvé d'autres augmentations de 8 % pour chacune des quatre années suivantes, de 2019 à 2022 (tel qu'indiqué ci-dessous). Pour la direction de l'AMA,

il était très encourageant d'obtenir cet engagement financier de la part des gouvernements et du Mouvement sportif, car il constitue une approbation du travail déjà effectué et un vote de confiance dans la capacité de l'Agence à mener à bien sa mission, qui est de protéger le sport propre.

#### Efforts accrus consacrés aux activités suivantes :

- Harmonisation des règles et règlements antidopage.
- Activités de renforcement des capacités des OAD.
- Renforcement des programmes de recherche en sciences sociales, développement et proposition de programmes d'éducation, et création d'un Standard international pour l'éducation.
- Renforcement des processus d'accréditation et de supervision des laboratoires.
- Étoffement des connaissances scientifiques dans des domaines clés, notamment en ce qui concerne le Passeport biologique de l'athlète et la prévalence.
- Fonctionnement robuste et sécurisé du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS).

#### Nouveaux efforts consacrés aux activités suivantes

- Supervision accrue de la conformité des OAD au Code, y compris par la mise en place du Standard international pour la conformité au Code des signataires.
- Renforcement des capacités du service Renseignement et enquêtes de l'AMA.
- Poursuite du développement et de la gestion d'un programme efficace pour les lanceurs d'alerte.

Le plan reflète le budget nécessaire pour répondre aux attentes du Conseil. Cependant, la direction de l'AMA croit que l'Agence peut et doit faire beaucoup plus et, par conséquent, elle cherche à mettre en

œuvre une stratégie de financement supplémentaire. À cette fin, l'AMA a créé en 2015 la US Foundation for Clean Sport, une fondation indépendante qui cherche du financement pour appuyer le Programme mondial

antidopage en sollicitant des fonds auprès de sociétés pharmaceutiques, d'entreprises, de fondations et de particuliers fortunés.

## Sources des contributions : Chiffres réels 2015 – 2018 et plan budgétaire 2019 – 2022

Les chiffres réels incluent des arriérés au titre des contributions des années précédentes.

	Comité international olympique (CIO)	Autorités publiques (AP)	Contribution additionnelle des AP	Montréal International	Accréditation et réaccréditation des laboratoires et Autre *	
Chiffres réels 2015	13 742	13 701	829	1 418	209	29 899
Chiffres réels 2016	13 963	13 968	299	1 431	300	29 961
Chiffres réels 2017	15 057	14 721	441	1 433	306	31 958
Chiffres réels 2018	16 055	16 349	1 263	1 471	248	35 386
Plan budgétaire 2019	17 336	17 336	250	1 526	244	36 691
Plan budgétaire 2020	18 722	18 722	250	1 542	249	39 485
Plan budgétaire 2021	20 220	20 220	215	2 444	314	43 414
Plan budgétaire 2022	21 838	21 838	215	2 469	249	46 608

Tous les chiffres sont en milliers de dollars US / De 2019 à 2022, les chiffres sont des projections basées sur une augmentation de 8 %

\* Accréditation et réaccréditation des laboratoires, Supervision de la conformité

## Revue financière 2018

L'AMA et ses divers partenaires continuent d'évoluer ensemble dans la bonne direction, et il est encourageant de constater que le cadre financier qui sous-tend leur mission est plus solide. L'AMA a terminé l'année avec un bénéfice d'exploitation de 35,4 millions de dollars US, soit une croissance de 11 % par rapport à 2017 et une légère diminution (0,6 %) par rapport au budget.

Par ailleurs, nous continuons de compter sur l'appui et la collaboration de nos partenaires, et 2018 a été une excellente année pour les contributions reçues. Le Mouvement sportif a entièrement rempli ses engagements et pour la première fois en cinq ans, l'AMA a recueilli plus de 99 % (99,13 %) des contributions prévues des gouvernements, une hausse notable par rapport au taux de recouvrement de 97,99 % en 2017.

Les gouvernements ont versé des contributions pour des années antérieures, ainsi que des subventions additionnelles, ce qui a renforcé la performance financière de l'exercice. Les contributions additionnelles ont totalisé 1,3 million de dollars US, dont près de 1,2 million de dollars US provenant des gouvernements de Chine et du Japon. L'AMA a continué de recevoir une subvention annuelle de 1,5 million de dollars US de Montréal International pour l'hébergement du bureau principal de l'Agence. Toutes ces contributions aident l'AMA à poursuivre sa mission, qui est de protéger le sport propre.

L'AMA affiche un surplus (excédent des revenus sur les dépenses) de 3,1 millions de dollars US, par rapport à un montant budgété de 1,3 million de dollars US. Ce résultat s'explique par une augmentation des revenus de 251 000 \$ US, ainsi que par une diminution nette des dépenses prévues au budget de 1,5 million de dollars US. Ce faisant, les dépenses opérationnelles en pourcentage des revenus sont passées de 94 % à 92 % par rapport à l'exercice précédent. Même si les dépenses engagées ont été inférieures aux cibles budgétaires, la majeure partie des priorités figurant dans les recommandations approuvées par le Conseil de fondation en novembre 2016 avaient déjà été réalisées. D'autres ressources et quelques activités ont dû être remises à 2019, notamment la révision du plan stratégique.

En 2018, l'AMA a engagé des dépenses en immobilisations de 3,9 millions de dollars US, légèrement inférieures au montant prévu au budget. Les principaux investissements ont porté sur le développement continu du questionnaire sur la conformité au Code, de la plateforme d'apprentissage en ligne (ADeL) et du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) « prochaine génération ». ADAMS reste

hautement prioritaire pour l'AMA et d'importants développements se sont poursuivis en 2018 et en 2019. Les dotations à l'amortissement pour 2018 ont dépassé les prévisions budgétaires de 113 000 \$ US, principalement en raison de l'amortissement accéléré de l'application mobile ADAMS. Enfin, des dépenses pour l'aménagement, en 2018, de locaux plus grands pour le bureau régional de Lausanne ont également été portées en diminution du capital.

Les revenus d'investissements sont passés à 674 000 \$ US, soit une hausse de 40 % par rapport à l'exercice précédent et un excédent de 28 % sur les prévisions budgétaires. Cela s'explique principalement par l'augmentation des placements en obligations de 30 % par rapport à l'année précédente. La politique d'investissements prudente de l'AMA consistant à ne pas investir dans des produits financiers spéculatifs a été maintenue en 2018.

En raison de l'excédent, les réserves de fonctionnement ont atteint 3,4 millions de dollars US, une hausse de 500 000 \$ US pour 2018.

La situation financière générale de l'Agence à la fin de 2018 était positive. Compte tenu de l'approbation de l'augmentation annuelle de 8 % (2018-2022) par le Conseil, les activités de base de l'Agence continueront de se déployer en 2019 pour répondre aux attentes du Conseil et des autres partenaires.

Bien que l'AMA soit heureuse des résultats financiers et des progrès réalisés en 2018, elle demeure consciente des défis qui l'attendent et continue d'agir en gestionnaire responsable des ressources financières qui lui ont été confiées.



**Dao Chung**  
Chef des finances

## Contributions en 2018

Tous les montants sont en milliers de dollars US

Pour les contributions correspondantes CIO et AP : 50 % / 50 %

**Comité international olympique (CIO)**

Reçu  
16 051  
100 %



**Autorités publiques (AP)**

Reçu  
15 912  
99 %

## Contributions par région

Tous les montants sont en milliers de dollars US



**TOTAL REÇU : 15 912**

**Contributions additionnelles :**





# États financiers 2018

# États Financiers 2018



## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE FONDATION

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

## RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud  
Expert-réviseur Réviseur  
responsable



Raphaël Marclay  
Expert-réviseur

Lausanne, le 24 mai 2019

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Note	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
<b>Actifs</b>					
<b>Actifs courants</b>					
Liquidités	4	13 158	14 105	12 946	13 768
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5b	4 140	6 872	4 073	6 707
Comptes débiteurs	6	956	928	941	906
Autres actifs courants	7	2 305	2 158	2 268	2 107
		<b>20 559</b>	<b>24 063</b>	<b>20 228</b>	<b>23 488</b>
<b>Actifs non courants</b>					
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5b	18 016	13 785	17 726	13 455
Immobilisations corporelles	8	911	948	896	925
Immobilisations incorporelles	9	6 762	5 582	6 653	5 448
		<b>25 689</b>	<b>20 315</b>	<b>25 275</b>	<b>19 828</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>46 248</b>	<b>44 378</b>	<b>45 503</b>	<b>43 316</b>
<b>Passifs et fonds propres</b>					
<b>Passifs courants</b>					
Créanciers		2 369	1 837	2 331	1 793
Charges à payer	10	1 260	1 608	1 240	1 570
Contributions reçues d'avance		11 695	12 836	11 506	12 528
<b>Total des passifs</b>		<b>15 324</b>	<b>16 281</b>	<b>15 077</b>	<b>15 891</b>
<b>Fonds propres</b>					
Capital de fondation	11	4 006	4 006	5 000	5 000
Différences de conversion cumulées		-	-	(8 271)	(8 476)
Réserve pour les litiges	12a	1 500	1 500	1 476	1 464
Réserve d'opération	12b	3 400	2 900	3 345	2 830
Pertes cumulatives sur les placements		(243)	(21)	(239)	(20)
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		22 261	19 712	29 115	26 627
<b>Total des fonds propres</b>		<b>30 924</b>	<b>28 097</b>	<b>30 426</b>	<b>27 425</b>
<b>Total des passifs et des fonds propres</b>		<b>46 248</b>	<b>44 378</b>	<b>45 503</b>	<b>43 316</b>

## ÉTAT DES ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Note	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
<b>Revenus</b>					
Contributions annuelles	13	32 404	29 778	31 673	29 397
Subventions	14	2 734	1 874	2 673	1 850
Autres revenus	15	248	306	242	302
<b>Total des revenus</b>		<b>35 386</b>	<b>31 958</b>	<b>34 588</b>	<b>31 549</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Salaires et autres charges de personnel	16	14 060	12 354	13 743	12 196
Frais de voyage et de logement		4 265	3 433	4 168	3 389
Information et communication		262	120	257	119
Frais de tests		611	838	597	828
Frais d'accréditation		348	265	340	262
Subventions de projets de recherche	17	1 765	2 486	1 726	2 454
Autres subventions		100	214	98	211
Matériaux pour tester les programmes de développement		20	79	20	78
Frais de consultants sur les projets		3 437	3 511	3 359	3 465
Loyers		908	841	888	831
Frais administratifs		2 691	2 406	2 630	2 375
Frais informatiques		1 480	1 423	1 447	1 405
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		2 764	2 210	2 701	2 181
<b>Total des dépenses opérationnelles</b>		<b>32 711</b>	<b>30 180</b>	<b>31 974</b>	<b>29 794</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses avant produits financiers (charges)</b>		<b>2 675</b>	<b>1 778</b>	<b>2 614</b>	<b>1 755</b>
<b>Produits financiers (charges)</b>					
Intérêts		674	480	659	474
Gains à la cession de placements		-	76	-	75
Frais bancaires		(137)	(149)	(134)	(147)
Gains (pertes) de change nets (nettes)		(163)	385	(159)	380
		374	792	366	782
<b>Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice</b>		<b>3 049</b>	<b>2 570</b>	<b>2 980</b>	<b>2 537</b>

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DE FINANCEMENT POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
<b>Activités opérationnelles</b>				
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	3 049	2 570	2 980	2 537
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 764	2 210	2 701	2 181
Intérêts	(674)	(480)	(659)	(474)
Gains à la cession de placements	-	(76)	-	(75)
Variation des				
Comptes débiteurs	(28)	(189)	(27)	(187)
Autres actifs courants	(123)	(82)	(120)	(81)
Créanciers	446	(151)	436	(149)
Charges à payer	(349)	(499)	(341)	(492)
Contributions reçues d'avance	(1 141)	763	(1 115)	754
<b>Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles</b>	<b>3 944</b>	<b>4 066</b>	<b>3 855</b>	<b>4 014</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(478)	(476)	(467)	(470)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 342)	(3 089)	(3 267)	(3 049)
Intérêts reçus	727	451	710	445
Acquisition de placements	(9 582)	(10 854)	(9 365)	(10 715)
Produits de la cession de placements	7 784	7 720	7 608	7 621
<b>Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement</b>	<b>(4 891)</b>	<b>(6 248)</b>	<b>(4 781)</b>	<b>(6 168)</b>
<b>Diminution des liquidités</b>	<b>(947)</b>	<b>(2 182)</b>	<b>(926)</b>	<b>(2 154)</b>
<b>Effets des modifications de cours de change</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104</b>	<b>(667)</b>
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>	<b>14 105</b>	<b>16 287</b>	<b>13 768</b>	<b>16 589</b>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>13 158</b>	<b>14 105</b>	<b>12 946</b>	<b>13 768</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DU MOUVEMENT DES FONDS PROPRES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation USD	Réserve pour litiges USD	Réserve d'opération USD	Pertes cumulatives sur les placements disponibles à la vente et sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>4 006</b>	<b>1 500</b>	<b>2 400</b>	<b>53</b>	<b>17 642</b>	<b>25 601</b>
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	2 570	2 570
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	500	-	(500)	-
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>						
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	(74)	-	(74)
Résultat global de l'exercice						2 496
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>4 006</b>	<b>1 500</b>	<b>2 900</b>	<b>(21)</b>	<b>19 712</b>	<b>28 097</b>
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	3 049	3 049
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	500	-	(500)	-
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>						
Pertes sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	(222)	-	(222)
Résultat global de l'exercice						2 827
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>4 006</b>	<b>1 500</b>	<b>3 400</b>	<b>(243)</b>	<b>22 261</b>	<b>30 924</b>

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DU MOUVEMENT DES FONDS PROPRES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018 (SUITE)

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Pertes cumulatives sur les placements disponibles à la vente et sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	5 000	(7 528)	1 528	2 444	54	24 578	26 076
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	2 537	2 537
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	-	488	-	(488)	-
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(74)	-	(74)
<b>Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net</b>							
Mouvement de change	-	(948)	(64)	(102)	-	-	(1 114)
Résultat global de l'exercice							1 349
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	5 000	(8 476)	1 464	2 830	(20)	26 627	27 425
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	2 980	2 980
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	-	492	-	(492)	-
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>							
Pertes sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(219)	-	(219)
<b>Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net</b>							
Mouvement de change	-	205	12	23	-	-	240
Résultat global de l'exercice							3 001
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	5 000	(8 271)	1 476	3 345	(239)	29 115	30 426

## 1 ACTIVITÉS

L'Agence mondiale antidopage (ci-après, AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne, le 10 novembre 1999, et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après, les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA.

## 2 BASE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

### a) Base de présentation

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 16 mai 2019 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après, IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars américains sont présentés à titre d'information complémentaire.

### b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions

et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

### c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

### d) Instruments financiers (en vigueur pour 2017 et avant)

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et non destinés aux fins de spéculation. Ils sont classés dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste « Comptes débiteurs ».

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

#### Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste « Placements disponibles à la vente ».

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, au poste « Produits financiers (charges) ».

### e) Déclaration des passifs financiers

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date de bilan, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne sont pas dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

#### f) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créanciers et les charges à payer.

#### g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue

#### h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

#### i) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

généérées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur d'utilité (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

**j) Crédits-bails**

La location de matériel informatique et de logiciels, pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence, est classée comme un crédit-bail financier. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

**k) Constatation des revenus**Contributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que pour les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que RADO, ADO symposium, et pour les contributions additionnelles des autorités publiques et des gouvernements

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

**l) Impôts sur les bénéfices**

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

**m) Subventions de projets de recherche**

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une

période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

## n) Changements dans les méthodes comptables et annexes

### Nouvelles normes comptables adoptées au cours de l'exercice

#### IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

La norme IFRS 15 spécifie comment et quand comptabiliser les produits, tout en exigeant des informations plus pertinentes et plus informatives. IFRS 15 a remplacé la Norme comptable internationale (IAS) 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que d'autres interprétations liées à la comptabilisation des produits.

Le 1er janvier 2018, l'AMA a adopté IFRS 15 selon la méthode rétrospective modifiée prévue par IFRS 15. L'adoption de cette norme n'a entraîné aucun changement dans la comptabilisation des produits par rapport aux périodes précédentes et n'a donc pas été retraitée.

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie spécifiée dans un contrat avec un client. En règle générale, l'Agence comptabilise les produits une fois ses obligations de performance remplies.

Les revenus provenant de transactions ou d'événements ne résultant pas d'un contrat avec un client ne sont pas compris dans le champ d'application d'IFRS 15. Le principal flux de revenus de l'AMA est constitué des contributions annuelles et des contributions anticipées reçues sous forme de dons. Par conséquent, cette source de revenus n'entre pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15.

#### IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

IFRS 9 définit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

IFRS 9 conserve en grande partie les exigences d'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Cependant, elle élimine les anciennes catégories IAS 39 pour les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, l'Agence détermine le classement des instruments financiers selon les catégories suivantes :

- Instruments évalués au coût amorti;
- Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle économique dans lequel un actif financier est géré et sur ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Les dérivés incorporés dans des contrats dans lesquels l'hôte est un instrument financier au sens de la norme ne sont jamais séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué pour le classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JVRN) :

- Il est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels; et
- Ses termes contractuels donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts sur le capital restant dû.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent l'être à la juste valeur (par exemple, les instruments détenus à des fins de transaction ou dérivés) ou si l'AMA décide de les mesurer à la juste valeur.

L'Agence a adopté toutes les exigences d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 sans reformuler les chiffres comparatifs.

Le tableau ci-dessous résume le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Agence comptabilisés selon IFRS 9 par rapport à la politique antérieure de l'Agence conformément à IAS 39.

**Classement et mesure**

	IAS 39 31 décembre 2017	IFRS 9 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Actifs</b>		
Liquidités	Prêts et créances	Coût amorti
Placements à la valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Disponible à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Comptes débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
<b>Passifs</b>		
Créanciers	Autres passifs	Coût amorti
Charges à payer	Autres passifs	Coût amorti

**Évaluation**

**Instruments financiers au coût amorti**

Les instruments financiers au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur, puis ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés à l'état des activités.

**Instruments financiers JVAERG**

Les instruments financiers JVAERG sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et sont comptabilisés à l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres. Les gains ou pertes réalisés sont transférés à l'état des activités.

**Décomptabilisation**

**Actifs financiers**

L'AMA décomptabilise un actif financier lorsque, et seulement lorsque, les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie ont été transférés.

**Passifs financiers**

L'Agence décomptabilise un passif financier lorsque, et seulement lorsque, il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée, annulée ou expirée. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée à l'état des activités.

## Dépréciation

IFRS 9 a également introduit un modèle unique de dépréciation de perte de crédit, fondé sur les modifications de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Comme l'Agence n'a aucune créance commerciale, la perte de valeur liée aux pertes de crédit attendues ne s'applique pas.

### Nouvelles normes comptables non encore adoptées

L'Agence n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes ni modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 1er janvier 2018. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à l'Agence et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

#### IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

L'International Accounting Standards Board (IASB) a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplacera IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. IFRS 16 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'Agence prévoit que l'adoption et l'application de la norme IFRS 16, à compter du 1er janvier 2019, entraînera une augmentation importante de ses actifs et de ses passifs résultant de la comptabilisation d'actifs et de passifs au titre de contrats de location, d'un montant estimé à 2,8 M USD ( 2,76 M CHF) et 3,4 M USD (3,35 M CHF).

Il n'y a pas d'autres IFRS ou IAS qui ne sont pas encore appliquées qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de l'Agence.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### 3 GESTION DU RISQUE FINANCIER

#### a) Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie et évalue les risques financiers et s'assure de les couvrir.

##### i. Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars américains, alors que ses dépenses opérationnelles sont partiellement en dollars canadiens. L'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2018, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 172 CHF (238 USD) inférieur (81 CHF (104 USD) supérieur au 31 décembre 2017), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2018, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 4 CHF (4 USD) inférieur (7 CHF (7 USD) supérieur au 31 décembre 2017), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

Au 31 décembre 2018, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands, en yens japonais et en livres sterling, et ils ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

2018						
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN	GBP
Liquidités	3 907	270	333	962	7 347	59
Comptes débiteurs	917	45	0.5	-	1 259	7
Créanciers et charges à payer	2 241	446	127	7	1 004	33

2017						
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN	GBP
Liquidités	2 052	513	753	1 059	1 348	92
Placements disponibles à la vente	200	-	-	-	-	-
Comptes débiteurs	485	7	1	-	1 266	1
Créanciers et charges à payer	1 573	279	115	30	177	4009

ii. Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2018, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2018, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 142 CHF (145 USD) supérieurs (99 CHF (102 USD) supérieurs au 31 décembre 2017), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées à la JVAERG.

iii. Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

iv. Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions, qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	2018			2017		
	Cote	USD	CHF	Cote	USD	CHF
UBS	A+	9 310	9 100	A+	9 767	9 532
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	748	732	AA-	1 932	1 885
Banque Scotia	AA-	3 017	2 949	AA-	2 355	2 298
		<b>13 075</b>	<b>12 781</b>		<b>14 054</b>	<b>13 715</b>

Les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et institutions financières.

v. Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

b) **Estimation de la juste valeur**

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des liquidités, des comptes débiteurs, des créanciers et des charges à payer ne différait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2018, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

## 4 LIQUIDITÉS

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Liquidités en espèces	10 854	9 816	10 679	9 581
Dépôts bancaires	2 304	4 289	2 267	4 187
<b>Total</b>	<b>13 158</b>	<b>14 105</b>	<b>12 946</b>	<b>13 768</b>

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

## 5 INSTRUMENTS FINANCIERS

### a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2018	Coût amorti		À la JVAERG		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Actifs courants</b>						
Liquidités (note 4)	13 158	12 946	-	-	13 158	12 946
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 5b)	-	-	4 140	4 073	4 140	4 073
Comptes débiteurs (note 6)	956	941	-	-	956	941
<b>Actifs non courants</b>						
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 5b)	-	-	18 016	17 726	18 016	17 726
<b>Total</b>	<b>14 114</b>	<b>13 887</b>	<b>22 156</b>	<b>21 799</b>	<b>36 270</b>	<b>35 686</b>

Au 31 décembre 2017	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Actifs courants</b>						
Liquidités (note 4)	14 105	13 768	-	-	14 105	13 768
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	6 872	6 707	6 872	6 707
Comptes débiteurs (note 6)	928	906	-	-	928	906
<b>Actifs non courant</b>						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	13 785	13 455	13 785	13 455
<b>Total</b>	<b>15 033</b>	<b>14 674</b>	<b>20 657</b>	<b>20 162</b>	<b>35 690</b>	<b>34 836</b>

### b) Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Obligations en dollars américains	22 156	20 498	21 799	20 007
Obligations en dollars canadiens	-	159	-	155
<b>Total</b>	<b>22 156</b>	<b>20 657</b>	<b>21 799</b>	<b>20 162</b>
Moins la partie à court terme	4 140	6 872	4 073	6 707
<b>Total</b>	<b>18 016</b>	<b>13 785</b>	<b>17 726</b>	<b>13 455</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0,13 % à 5,75 % et viennent à échéance de janvier 2019 à décembre 2027. Les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent des obligations de sociétés de 15 433 CHF (15 686 USD) (15 477 CHF (15 857 USD) au 31 décembre 2017), des obligations d'institutions bancaires de 4 471 CHF (4 544 USD) (4 685 CHF (4 800 USD) au 31 décembre 2017) et des obligations gouvernementales de 1 895 CHF (1 926 USD) (aucune au 31 décembre 2017).

## 6 COMPTES DÉBITEURS

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Comptes débiteurs, TVQ	612	434	602	425
Autres comptes débiteurs	331	480	326	468
Retenues fiscales à recouvrer	2	3	2	2
Garantie de loyer et cautions – Bureau régional d'Uruguay	11	11	11	11
	<b>956</b>	<b>928</b>	<b>941</b>	<b>906</b>

## 7 AUTRES ACTIFS COURANTS

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Charges payées d'avance	1 326	1 250	1 305	1 220
Charges payées d'avance – Jeux olympiques	-	404	-	395
Intérêts courus	168	143	164	140
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013	43	-	42	-
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2014	-	13	-	13
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2015	26	15	26	15
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2016	48	220	47	214
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2017	259	64	255	62
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2018	408	-	402	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2015	3	18	3	18
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2016	-	26	-	25
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2017	24	5	24	5
	<b>2 305</b>	<b>2 158</b>	<b>2 268</b>	<b>2 107</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

**8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2017</b>								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	581	592	94	96	332	339	1 007	1 027
Acquisitions	199	181	35	31	195	177	429	389
Amortissement	(354)	(350)	(37)	(37)	(97)	(96)	(488)	(483)
Différences de change	-	(7)	-	(1)	-	-	-	(8)
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>426</b>	<b>416</b>	<b>92</b>	<b>89</b>	<b>430</b>	<b>420</b>	<b>948</b>	<b>925</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>								
Coût	1 305	1 653	1 287	1 267	589	1 058	3 181	3 978
Amortissement cumulé	(879)	(1 316)	(1 195)	(1 190)	(159)	(682)	(2 233)	(3 188)
Différences de change	-	79	-	12	-	44	-	135
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>426</b>	<b>416</b>	<b>92</b>	<b>89</b>	<b>430</b>	<b>420</b>	<b>948</b>	<b>925</b>
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2018</b>								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	426	416	92	89	430	420	948	925
Acquisitions	84	82	113	111	286	260	483	453
Amortissement	(321)	(314)	(59)	(58)	(140)	(137)	(520)	(509)
Différences de change	-	2	-	1	-	24	-	27
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>189</b>	<b>186</b>	<b>146</b>	<b>143</b>	<b>576</b>	<b>567</b>	<b>911</b>	<b>896</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>								
Coût	1 276	1 735	1 380	1 378	838	1 318	3 494	4 431
Amortissement cumulé	(1 086)	(1 630)	(1 235)	(1 248)	(262)	(819)	(2 583)	(3 697)
Différences de change	-	81	-	13	-	68	-	162
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>190</b>	<b>186</b>	<b>145</b>	<b>143</b>	<b>576</b>	<b>567</b>	<b>911</b>	<b>896</b>

Au 31 décembre 2018, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 31 USD (31 CHF) (26 USD (25 CHF) au 31 décembre 2017).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

## 9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels		
	USD	CHF
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2017</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	4 221	4 299
Acquisitions	3 082	3 042
Amortissement	(1 721)	(1 699)
Différences de change	-	(194)
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>5 582</b>	<b>5 448</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>		
Coût	19 072	18 424
Amortissement cumulé	(13 490)	(13 175)
Différences de change	-	199
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>5 582</b>	<b>5 448</b>
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2018</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	5 582	5 448
Acquisitions	3 423	3 346
Amortissement	(2 243)	(2 192)
Différences de change	-	51
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>6 762</b>	<b>6 653</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>		
Coût	22 212	21 769
Amortissement cumulé	(15 450)	(15 367)
Différences de change	-	251
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>6 762</b>	<b>6 653</b>

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels principalement développés à l'interne. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2018, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 678 USD (663 CHF) (597 USD (583 CHF) au 31 décembre 2017).

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

**10 CHARGES À PAYER**

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Charges à payer	371	551	365	538
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	-	37	-	36
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	39	38	38	38
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	-	45	-	44
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	-	30	-	29
Subventions de recherche scientifique 2012 à payer	61	64	60	62
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	87	205	85	200
Subventions de recherche scientifique 2014 à payer	117	208	115	203
Subventions de recherche scientifique 2015 à payer	160	237	157	231
Subventions de recherche scientifique 2016 à payer	270	111	266	108
Subventions de recherche scientifique 2017 à payer	80	-	79	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	1	1	1	1
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	7	7	7	7
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	7	11	7	11
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	4	4	4	4
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	4	8	4	8
Subventions de recherche en sciences sociales 2014 à payer	9	9	9	9
Subventions de recherche en sciences sociales 2015 à payer	35	39	35	38
Subventions de recherche en sciences sociales 2016 à payer	3	3	3	3
Subventions de recherche en sciences sociales 2017 à payer	5	-	5	-
	<b>1 260</b>	<b>1 608</b>	<b>1 240</b>	<b>1 570</b>

**11 CAPITAL DE FONDATION**

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5M CHF (4M USD).

**12 RÉSERVES****a) Litiges**

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1,5 M USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

**b) Opérations**

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2,4 M USD pour les opérations.

En 2015, le Comité exécutif a convenu d'augmenter la réserve d'exploitation pour six mois d'exploitation ou 9,6 M USD. Cette réserve sera financée au fil des années par l'affectation de fonds non alloués en tant qu'élément budgétaire ordinaire, ou avec tout excédent provenant des opérations (bénéfices de fin d'exercice), ou par des sources spécifiques de revenus telles que des dons uniques de subventions spéciales.

En 2018, la réserve pour opérations a été portée à 3,4 M USD, financés par l'excédent des opérations.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

**13 CONTRIBUTIONS ANNUELLES**

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Contributions de 2002 à 2010	8	9	8	9
2011 – Autorités publiques et gouvernements	1	-	1	-
2012 – Autorités publiques et gouvernements	1	-	1	-
2013 – Autorités publiques et gouvernements	1	-	1	-
2014 – Autorités publiques et gouvernements	1	26	1	26
2015 – Autorités publiques et gouvernements	76	22	74	22
2016 – Autorités publiques et gouvernements	125	102	122	101
2016 – Comité international olympique	-	192	-	190
2017 – Autorités publiques et gouvernements	228	14 564	222	14 377
2017 – Comité international olympique	-	14 863	-	14 672
2018 – Autorités publiques et gouvernements	15 912	-	15 553	-
2018 – Comité international olympique	16 051	-	15 690	-
	<b>32 404</b>	<b>29 778</b>	<b>31 673</b>	<b>29 397</b>

**14 SUBVENTIONS**

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Montréal international	1 470	1 433	1 438	1 415
Gouvernement de la Chine	994	-	972	-
Gouvernement de l'Australie	60	42	59	42
Gouvernement du Japon	164	167	159	163
Gouvernement du Koweït	-	39	-	39
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	41	41	40	41
Gouvernement de l'Arabie Saoudite	-	100	-	99
Gouvernement de l'Azerbaïdjan	-	50	-	49
Gouvernement de l'Égypte	5	2	5	2
	<b>2 734</b>	<b>1 874</b>	<b>2 673</b>	<b>1 850</b>

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 M CAD, indexé sur une durée de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéficiaires. Le gouvernement du Québec accorde pour sa part une contribution en espèces de 5 M CAD, indexés sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 M CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 M CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné, par une organisation, Montréal international, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

## 15 AUTRES REVENUS

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation	160	230	156	226
Surveillance du Code mondial antidopage	39	36	38	36
Incitatifs et programmes de récompenses	49	40	48	40
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>306</b>	<b>242</b>	<b>302</b>

## 16 SALAIRES ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Salaires	9 745	8 660	9 526	8 549
Charges sociales et autres charges salariales	3 940	3 487	3 851	3 443
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	178	161	174	159
Personnel temporaire	197	46	192	45
<b>Total</b>	<b>14 060</b>	<b>12 354</b>	<b>13 743</b>	<b>12 196</b>

Le nombre de personnes employées est de 117 au 31 décembre 2018 (98 au 31 décembre 2017).

### Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

## 17 SUBVENTIONS DE PROJETS DE RECHERCHE

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
<b>Subventions de projets de recherche</b>				
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	1 630	2 236	1 593	2 207
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	202	260	198	257
Remboursements reçus en raison de l'annulation de projets	(67)	(10)	(65)	(10)
<b>Total de la dépense des subventions de projets de recherche</b>	<b>1 765</b>	<b>2 486</b>	<b>1 726</b>	<b>2 454</b>
<b>Subventions de projets de recherche payées</b>				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	1 765	2 486	1 726	2 454
Paiements anticipés (mouvement)	451	(541)	441	(534)
Charges à payer (mouvement)	169	331	165	327
<b>Total des subventions de projets de recherche payées</b>	<b>2 385</b>	<b>2 276</b>	<b>2 332</b>	<b>2 247</b>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

## 18 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de ses tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et paie des indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans le poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Salaires	2 563	2 462	2 505	2 430
Avantages sociaux et charges sociales	1 086	1 257	1 059	1 187
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	45	55	44	54
	<b>3 694</b>	<b>3 774</b>	<b>3 608</b>	<b>3 671</b>

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 14 directeurs au 31 décembre 2018 (14 au 31 décembre 2017).

## 19 ENGAGEMENTS

### a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Moins de un an	637	653	627	637
Plus de un an et moins de cinq ans	1 447	2 111	1 424	2 061
Plus de cinq ans	-	68	-	66
	<b>2 084</b>	<b>2 832</b>	<b>2 051</b>	<b>2 764</b>

Les obligations ci-dessus concernent :

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021

Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2019

Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2019

Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2019

### b) Engagements pour des éléments hors location

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Moins de un an	1 172	1 886	1 145	1 841
Plus de un an et moins de cinq ans	815	1 764	802	1 722
	<b>1 987</b>	<b>3 650</b>	<b>1 947</b>	<b>3 563</b>

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2016 à 2020, et à plusieurs autres contrats.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

**c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales**

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Moins de un an	3 007	3 145	2 959	3 069
Plus de un an et moins de cinq ans	386	559	380	546
	<b>3 393</b>	<b>3 704</b>	<b>3 339</b>	<b>3 615</b>

**20 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS**

À la fin de 2018, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 983 CHF (3 032 USD) (4 279 CHF (4 384 USD) à la fin de 2017). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2019.

#### BUREAU PRINCIPAL

800, Place Victoria Bureau 1700  
C.P. 120  
Montréal (Québec)  
Canada H4Z 1B7  
T +1.514.904.9232  
F +1.514.904.8650

#### AFRIQUE

Protea Assurance Building  
8e étage, Greenmarket Square  
Le Cap, 8001, Afrique du Sud  
T +27.21.483.9790  
F +27.21.483.9791

#### ASIE/OCÉANIE

a/s Institut japonais des sciences du sport  
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku  
Tokyo, 115-0056, Japon  
T +81.3.5963.4321  
F +81.3.5963.4320

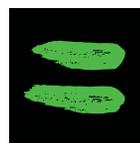
#### EUROPE

Maison du Sport International  
Avenue de Rhodanie 54  
1007 Lausanne, Suisse  
T +41.21.343.43.40  
F +41.21.343.43.41

#### AMÉRIQUE LATINE

World Trade Center Montevideo  
Tour II, bureau 712  
Calle Luis A de Herrera 1248  
Montevideo, Uruguay  
T +598.2.623.5206  
F +598.2.623.5207

- [wada-ama.org](http://wada-ama.org)
- [twitter.com/wada\\_ama](https://twitter.com/wada_ama)
- [facebook.com/wada.ama](https://facebook.com/wada.ama)
- [wada\\_ama](https://www.instagram.com/wada_ama)
- [linkedin.com/company/wada/](https://linkedin.com/company/wada/)
- [info@wada-ama.org](mailto:info@wada-ama.org)



**AGENCE  
MONDIALE  
ANTIDOPAGE**  
franc jeu

